UNIVERSITÉ DE LIÉGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

ANNÉE ACADÉMIQUE 1887-88

DISCOURS INAUGURAL & RAPPORT

DE

M. le Recteur Ad. WASSEIGE

PROGRAMME DES COURS

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

LIÉGE
IMPRIMERIE DE LÉON DE THIER
—
1887

DE

L'ÉDUCATION DES ENFANTS

DISCOURS INAUGURAL

PRONONCÉ PAR

M. le Recteur Ad. WASSEIGE

A LA SALLE ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

LE 18 OCTOBRE 1887

Messieurs,

Les lois de notre organisme tiennent incontestablement toutes nos fonctions sous leur dépendance; elles dominent tous nos besoins, elles régissent les moyens d'y satisfaire.

Elles sont le guide essentiel de ceux qui cherchent à établir les règles du développement harmonique de l'être humain, c'est-à-dire les règles de l'éducation organique, morale et intellectuelle de l'un et de l'autre sexe.

C'est d'après cette considération fondamentale que j'ai essayé de traiter devant vous, l'année dernière, la question, si controversée encore, de savoir si l'exercice de la profession de médecin convient à la femme.

J'ai eu soin, Messieurs, en vous exposant ma manière de voir, de vous avertir que je n'avais en vue que la femme, et nullement tel ou tel sujet exceptionnel, dérobé aux combinaisons normales des lois de la nature.

Ce principe est d'une application générale. Faute de s'en pénétrer, on risque beaucoup de ne produire que des règlements nuisibles, tout au moins stériles, en tous cas éphémères.

La véritable industrie de l'homme ne consiste pas à lutter contre les forces de la nature et à tenter de les détruire, mais à les utiliser. N'est-il pas évident que celui-là s'en servira avec le plus de profit qui les connaîtra le mieux ?

L'éducation de l'enfant a pour but, selon moi, de préparer tous ses organes à fonctionner de manière que l'homme ou la femme adulte, dans son milieu tant social que physique, produise le maximum d'effet utile, et recueille le maximum de bien-être.

Si cette définition est exacte, il n'y a pas à s'étonner, je pense, de la difficulté et de la complication du problème de l'éducation, car autant de variétés d'êtres, autant de variétés de systèmes.

Avant le jour où nous devons prendre date dans le monde, notre existence est commune avec celle de notre mère, qui en fait tous les frais. Les soins les plus sévères et les plus corrects donnés à sa personne peuvent seuls la dégager de la périlleuse responsabilité qu'elle assume en ce moment. Qui pourra découvrir comment se produisent les mille influences latentes dont nous emportons les traces à travers tous les âges de notre vie ?

Quelle contribution une pareille connaissance, si l'on en pouvait tenir compte, apporterait aux progrès de l'éducation ! quelle lumière elle fournirait, soit pour mettre à profit les influences favorables,

soit pour modifier ou enrayer les impulsions dangereuses ou néfastes !

Enfin arrive l'inauguration de notre vie personnelle, mais non encore indépendante. Aussitôt que nous sommes plongés dans le fluide atmosphérique, nous crions au secours, et qui répond à notre appel ? Une femme.

Ce sont les mains d'une femme qui réparent, dès les premiers instants, avec autant de promptitude que de douceur, les effets des chocs violents que nous venons de recevoir, en particulier celui du changement brusque de température. Ainsi commence, dès les premières minutes, l'apprentissage des sensations. A cela près, nos besoins se bornent actuellement à respirer, à dormir, à prendre de la nourriture, existence presque végétale. La jeune plante est bien délicate : il faut que l'on s'en occupe beaucoup; on ne la voit nullement réagir durant les premières semaines, période transitoire entre la vie intra-utérine et la vie extra-utérine.

Dans cet état transitoire, où s'opère dans l'être, en apparence si passif, un travail intérieur considérable, que l'œil de la plus tendre sollicitude, ni celui de la plus habile perspicacité ne sont capables de suivre, il faut, en dépit des plus éloquentes théories, se défier des impressions brusques, de quelque nature que ce soit

La température et la qualité de l'air, le contact des corps étrangers, la quantité et la qualité du lait, tout doit être examiné et gradué; l'accommodation à la nouvelle existence et au nouveau milieu ne peut se faire qu'à tâtons, afin de ne pas entraver

la marche continue et stable de ce travail mystérieux qui se produit dans notre corps immobile, et qui doit aboutir à une seconde naissance, celle de nos facultés sensuelles.

Bientôt ces facultés, la vue, l'ouïe, le toucher, le goût, l'odorat, qui se sont dégagées peu à peu à notre insu et à l'insu même de ceux qui nous entourent, se développent et se perfectionnent rapidement.

Si rapidement que les phénomènes importants qui caractérisent chaque phase sont presque toujours accueillis comme des surprises. Et d'où viennent ces surprises? Comment se fait-il que des événements si communs, si désirés, conservent, pour la plupart de ceux mêmes qui assistent habituellement les nouveaux-nés, ce cachet d'imprévu ?

C'est que l'on n'est pas encore parvenu, et cela est bien étrange, à donner pour base à l'éducation l'étude méthodique de l'enfant. Je viens de dire, Messieurs, que la connaissance complète de la série des phénomènes antérieurs à la naissance serait un guide précieux pour ceux qui ont la mission d'élever un enfant.

A défaut de cette connaissance, ne devrions-nous pas, au moins, nous efforcer de ne pas laisser échapper celle, non moins nécessaire, que nous révélerait une surveillance assidue et régulière de toutes les moindres manifestations saisissables du petit enfant ? Existe-t-il un objet plus digne que cet organisme naissant d'exercer le talent d'une personne initiée à l'art d'observer, d'analyser, de conclure ?

Cette remarque n'est pas neuve, Messieurs ; J. J. Rousseau a dit, il y a plus d'un siècle :

« On ne connaît pas l'enfance : sur les fausses » idées que l'on en a, plus on va, plus on s'égare. » Les plus sages s'attachent à ce qu'il importe aux » hommes de savoir, sans considérer ce que les » enfants sont en état d'apprendre.

» Ils cherchent l'homme dans l'enfant, sans penser » à ce qu'il est avant d'être homme.

» Commencez donc par mieux étudier vos élèves, » car, assurément, vous ne les connaissez pas. »

Et Mme Necker de Saussure, dans un livre trop peu lu, intitulé « *l'Éducation progressive* », a donné à cette pensée sa plus grande clarté dans ces termes :

« Il est étonnant, dit-elle, que, tandis qu'on a porté » dans les sciences d'observation une constance si » admirable, on n'ait jamais étudié l'enfance *métho-* » *diquement*. Le problème le plus important de tous » est peut-être celui auquel on a consacré le moins » d'attention persévérante et rigoureuse. Que de » gens, armés d'un télescope, qui vérifient nuit et » jour les prédictions des astronomes ! Que d'autres » tiennent un registre exact du vent, de la chaleur, » de la pluie ! Que d'infatigables annotateurs ! Et » dans ce nombre il ne s'est pas trouvé un père qui ait » daigné constater avec soin les progrès de son propre » enfant. Même pour la partie physique, qui semble » devoir tomber plus immédiatement sous l'ins- » pection des savants, que d'incertitudes encore ! »

On dit avec raison que le devoir pour la mère

d'élever ses enfants est au nombre des plus grands intérêts sociaux. Incapable au début, et pendant la crise de l'accouchement, de donner elle-même au nouveau-né les soins urgents autres que la nourriture, il faut bien, et il en a été ainsi toujours et partout, qu'elle les confie à une aide, ou complaisante, ou mercenaire.

Mais aussitôt la crise franchie, son premier désir est d'accomplir sans réserve la plus respectable, la plus sublime de toutes les fonctions. Et n'est-ce pas un immense dommage, Messieurs, que, dans cet état actuel de civilisation, que nous croyons si perfectionnée et dont nous sommes si fiers, l'amour maternel, avec toute sa grandeur, reste encore incapable d'éclairer les premiers essais ? Quel bonheur ce serait déjà, si une première expérience suffisait pour assurer les progénitures suivantes contre les hésitations, les maladresses, les inquiétudes intempestives ou les sécurités exagérées, et les surprises si dangereuses pour l'état physique de la mère, et par conséquent pour son nourrisson !

Serez-vous réellement étonnés, Messieurs, si, fort d'une expérience de 34 années, je vous disais que peu de femmes, dans n'importe quelle classe sociale, sont en état de remplir leur rôle de mère ?

Est-ce le zèle qui manque, le sentiment, la tendresse ? Bien loin de là ! car, pendant ce tiers de siècle, je n'ai pas rencontré trois accouchées qui aient renoncé sans une résistance, prolongée trop souvent au-delà des limites de la prudence, à être les nourrices de leurs enfants.

Cette opiniâtreté, si admirable, ne concourt-elle

pas, Messieurs, à prouver que, chez la femme (sauf les exceptions, bien entendu), le sentiment prime la raison, et le dévouement la prudence ?

L'allaitement maternel, lorsqu'il est possible, est toujours le plus favorable à la mère comme à l'enfant ; cependant, il faut le constater avec tristesse, dans les familles aisées, il est impossible dans la moitié des cas.

Comment l'aisance ne favorise-t-elle pas davantage, dans un acte proclamé si important, le système que l'on reconnaît pour le meilleur ? C'est que, la plupart du temps, l'aisance et la sagesse n'habitent pas ensemble.

Tout en paraissant extrêmement passionnés pour la liberté, nous sommes en réalité dominés par la passion de nombreuses servitudes, dans lesquelles nous gaspillons à plaisir notre bien-être, notre indépendance et bien souvent jusqu'à notre bonheur. Je ne citerai qu'un seul de nos tyrans domestiques, la toilette, à laquelle les dames surtout se plaisent à sacrifier leurs mérites personnels pour ressembler toutes à quelques types en révolte contre la nature, le bon sens et la beauté !

Je sais bien que, dans le monde, on est assez porté à croire que le recours à l'alimentation étrangère est plus souvent le fait du médecin que celui de la vraie nécessité. Cela est faux : en laissant de côté la question d'humanité, à laquelle, quoi qu'on en dise, j'ose affirmer que nous ne sommes pas indifférents, le médecin qui prescrit à une mère la privation d'offrir son sein à son enfant, loin de simplifier ses devoirs, les complique au con-

traire de soins accessoires si peu attrayants, que je n'ai garde de vous les décrire, ne voulant point passer à vos yeux pour trop naturaliste.

Malgré cette réduction, le rôle maternel a toujours une importance inappréciable, et exige, pour être convenablement rempli, une assiduité ininterrompue au moins jusqu'à la sortie des premières dents, à l'âge de six mois environ.

La régularité et la suffisance de l'alimentation sont un des soucis les plus sérieux ; il faut y joindre beaucoup de soins accessoires ; les promenades mêmes réclament une sévère surveillance.

La vie, sinon sédentaire, au moins régulière et paisible, qui s'impose ainsi à une mère, est d'ailleurs utile, dans les deux premiers mois, à la régression complète des organes troublés par la gestation et l'enfantement.

Le repos, pendant cette période, est un devoir d'humanité ; la femme qui s'éloigne de son nourrisson avant les deux premiers mois et se remet prématurément à des travaux pénibles, non seulement compromet la vie de son enfant, mais s'expose elle-même à une vie lamentable, semée d'accidents prolongés jusqu'à l'âge de retour.

C'est par cette considération qu'un célèbre industriel français, M. Jean Dolfus, décida de tenir éloignées de ses fabriques, pendant deux mois au moins, les nouvelles accouchées.

Il organisa une caisse destinée à les indemniser de ce chômage obligatoire ; la mortalité des enfants diminua de plus d'un tiers.

Ce résultat, bien digne de provoquer l'imitation,

a donné naissance à l'association des femmes en couches de Mulhouse, qui, au moyen d'un prélèvement de 15 centimes par semaine sur leur salaire, depuis 18 jusqu'à 45 ans, parviennent à accorder un subside de 18 francs par quinzaine à chaque accouchée, ou à l'enfant en cas de décès de la mère. L'expérience a montré qu'il est facile de s'opposer aux abus (1).

Cette même considération d'humanité nous commande de n'engager comme nourrices mercenaires que des femmes accouchées depuis deux mois; car, en les admettant dès leurs relevailles, on condamne presqu'inévitablement leurs enfants.

Parlerons-nous de l'allaitement artificiel ? Si ce système écarte les désagréments assez nombreux de l'emploi des nourrices étrangères, il n'est pas non plus exempt de difficultés et de dangers.

Il vaut mieux cependant y recourir d'emblée pour un nouveau-né bien portant, qui vient à être privé du lait maternel par une cause quelconque, que de perdre du temps en vaines tentatives d'allaitement naturel et de compromettre ainsi la régulière et saine formation de l'organisme.

Le contrôle de la nourriture artificielle est-il plus difficile que celui de la nourriture naturelle ? Pour les pauvres, habitant les villes, cela n'est pas douteux. Et, si j'ai cru devoir toucher en passant à ce détail, Messieurs, c'est pour avoir l'occasion

(1) Leçons d'hygiène infantile par Fonssagrives. Paris. Delahaye. 1882.

d'exprimer le souhait que nos administrations hospitalières organisent de bonnes laiteries, afin de procurer aux petits enfants des familles indigentes secourues par l'assistance publique, une subsistance quotidienne à l'abri de tout danger. Combien d'existences ne sauverait-on pas par une pareille œuvre ?

Le succès de l'éducation de la première enfance dépend beaucoup, sans contredit, de l'esprit d'abnégation et de l'intelligence de la mère. Mais l'amour le plus immense n'exempte pas des préjugés; l'ignorance est prodigue de conseils. Une instruction professionnelle, basée sur la saine expérience au point de vue de la maternité, seule capable de combattre ou de prévenir les erreurs, ne serait pas difficile à instituer de manière à en faire profiter toute jeune femme dès son entrée en ménage. N'est-ce pas un noble but à offrir à l'esprit d'association ?

Combien de jeunes mères, tout naturellement portées au sacrifice de leurs goûts, de leurs plaisirs, et même à l'abus de leurs forces, auraient besoin d'être instruites dans l'art d'économiser ces dernières au profit du petit être!

Éclairée par cet enseignement pratique, la femme serait la parfaite éducatrice de l'enfance; constamment en observation, elle saurait voir et entendre ce qu'aucune autre personne ne saurait ni voir ni entendre, et pénétrer , au moment physiologique, quelques mystères utiles, inaperçus des médecins et du père lui-même.

Bientôt les fonctions s'activent et entrent dans

leur période de jeu normal ; le procédé d'alimentation se modifie de semaine en semaine, non sans tenir compte de nombreux contingents, tels que la saison, le climat, l'état général de la santé publique, en ménageant les transitions, en évitant les impressions brusques et faisant même au besoin quelques pas en arrière. Les os prennent de la consistance ; le désir de locomotion apparaît ; l'intelligence commence à luire au fond de la nuit qui la voilait ; les lèvres s'agitent, le regard s'anime, tous les membres gesticulent, la voix devient expressive ; la mère seule comprend tous ces signes encore indécis de la volonté et de la pensée ; elle y trouve un inexprimable charme, et les deux plus doux moments de sa vie sont celui où elle guide le premier pas de Bébé, et celui où Bébé lui chante pour la première fois ce ravissant poème contenu dans une syllabe redoublée.

Que de phases critiques traversées ! que d'autres à franchir encore ! A aucune époque de la vie les maladies ne sont ni plus fréquentes, ni plus soudaines ; c'est, on l'a bien dit, le temps des épreuves et des crises. Le séjour des villes est à redouter ; l'éloignement des villes et des secours médicaux a aussi ses dangers.

Pourquoi l'âge le plus heureux de notre vie est-il aussi celui où nous sommes le plus exposés à briser tout-à-coup les joies les plus grandes par la plus vive et la plus profonde douleur ?

Il importe de commencer à nous aguerrir, à

braver peu à peu les caprices de l'air, à multiplier nos forces en les employant progressivement.

Notre cerveau continue à se développer dans une énorme proportion, et absorbe alors une grande partie de l'énergie vitale. La mère éloigne avec un soin jaloux toute pensée sérieuse, tout chagrin, toute inquiétude, toute connaissance des réalités et des nécessités de la vie humaine ; elle protège à tout prix notre liberté nécessaire à l'épanouissement complet de nos facultés ; elle devine nos besoins et les prévient, tandis que nous ne devinons rien des préoccupations que suscite déjà en elle notre avenir, pas plus que nous n'apercevons, habilement mêlé à son infinie tendresse, l'ascendant salutaire pris dès le début sans secousses, sans fâcheries, sans pleurs, et surtout sans explications aussi peu intelligentes qu'intelligibles, auxiliaire précieux du médecin, et merveilleux préservatif de bien des malheurs et de bien des chagrins ! Elle voit poindre nos qualités et nos défauts ; discrètement, elle s'efforce à choisir les milieux les plus propres à fortifier les premières et à éteindre les seconds ; il est temps de combiner l'hygiène morale avec l'hygiène physique ; c'est toujours elle qui s'en charge, payant de sa personne et de son exemple aussi bien que de son autorité, résumée dans cette formule laconique : « Il le faut, cela ne se peut », prélude à la notion du possible et de l'impossible, comme dit Rousseau.

L'unité de temps grandit : c'est d'abord le jour, puis la semaine, et, après le mois, voici l'année. De quatre à sept ans, le progrès du cerveau se ralentit

un peu; celui des autres organes continue avec énergie. Époque bien délicate encore : c'est maintenant que surviennent des curiosités que la mère doit comprendre, satisfaire et surtout diriger, car ce travail intellectuel qui commence annonce de nouveaux périls.

C'est le moment pour elle de se garder elle-même contre la séduction des procédés de culture intensive ou de perfectionnement artificiel de l'intelligence ; de laisser à la nature la plus large influence; de faire en un mot, à l'exemple de Jean-Jacques, qui a encore raison cette fois, et de Kant, de *l'éducation négative.*

Paraître enfant avec l'enfant, s'amuser sous ses yeux comme il faut qu'il s'amuse, éviter le ton pédagogique, et laisser agir les choses qui se présentent, aider lentement à la perception des ressemblances et des différences, aux comparaisons; laisser le jugement se reposer sur les faits, et ne pas forcer les conclusions.

L'initiative poussera, semée par la liberté, au milieu des jeux mêmes, comme la graine semée par le vent dans les sols vierges.

L'instruction prématurée est l'ennemie de l'enfance moderne: l'hygiène intellectuelle est encore à constituer; on ne peut douter qu'elle ne proscrive sévèrement l'application assidue avant que le cerveau ait acquis sa forme et son volume définitifs, et que le désir de savoir se soit manifesté.

Elle indiquera certainement l'emploi des méthodes d'instruction perfectionnées, mais jamais pour

devancer le travail de la nature, toujours, au contraire, pour lui laisser tout le temps nécessaire à l'achèvement de ses œuvres fondamentales.

Elle ne provoquera point l'éclosion des petits malheureux appelés Enfants prodiges.

Les devoirs que nous imposent nos enfants sont loin d'être simples : ils sont mêlés de joies et d'alarmes. Dans le partage de ces devoirs, de ces joies, de ces alarmes, la plus grande part échoit à la femme. La femme est réellement supérieure à l'homme, quand, simplement d'accord avec les conditions de notre existence, elle réserve et applique tous ses moyens à la difficile et sublime mission de bien élever des petits enfants.

Voilà l'idéal, et nous en sommes loin ! Il est vrai : parmi nos progrès, nous n'avons guère le droit d'exalter celui de l'éducation et de l'instruction de la femme au point de vue de la famille. Je l'ai avoué : dans tous les groupes sociaux, les femmes en état de remplir ce rôle sont en nombre infiniment petit. Je n'accuserai pas la responsabilité des indigents : la mère pauvre, hélas ! n'est pas affranchie de la nécessité d'interrompre les durs labeurs pour les doux soins de la maternité ; mais comment disculper ceux que la fortune a libérés des soucis de l'existence matérielle ?

Voilà, me paraît-il, l'émancipation la plus urgente !

En attendant l'avènement de cet idéal, encore bien éloigné, sans nul doute, malgré la rapidité de nos progrès, applaudissons-nous d'y avoir suppléé en partie, au moyen des crèches et au moyen

d'institutions diverses, telles que les salles d'asile, les écoles gardiennes, les jardins et les écoles Frœbel, où l'enfant, accueilli chaque matin par de jeunes mères adoptives, trouve, sous les yeux vigilants et affectueux de celles-ci, bien des éléments salutaires dont il serait privé sous le toit de la famille : l'air, la température, la liberté de mouvement, les amusements propices au perfectionnement des sens, du langage et du sentiment.

Dans ces réunions, qu'il faudrait éviter de rendre trop nombreuses, l'enfant peut déjà, sans y prendre garde, sans rien approfondir, sans se heurter jamais à des chagrins sérieux, s'accoutumer au contact de ses semblables, et à un certain degré de vie sociale proportionné à ses forces.

Tels qu'ils sont, ces établissements, même les moins bons, offrent à bien des familles une amélioration considérable, si l'on considère les éléments dont elles disposent.

Tous les perfectionnements qu'on y apporte doivent tendre au but élevé pour lequel ils sont créés; ils réclament tout le luxe imaginable de salubrité sous tous les aspects : vastes espaces, sites riants, lumière et gaîté, un outillage de jeux aussi varié que possible, mais répondant par chaque détail à quelque indication recueillie par la sagacité attentive et intelligente de celles qui suppléent ici les mères absentes.

Quant aux personnes qui, dans ces institutions si modestement nommées, doivent composer rien moins qu'une société maternelle, ah ! soyons exigeants envers elles ! Chargées, par substitution,

de l'œuvre dont j'ai essayé plus haut d'esquisser le caractère, et qui ne souffre ni la vulgarité de l'esprit ni l'étroitesse du cœur, qu'elles ne cessent d'élever leur caractère et leur intelligence, afin d'atteindre aux rares qualités qui en feraient, le cas échéant, des mères effectives. Qu'elles soient aptes à étudier et à comprendre l'enfance, à incliner leur esprit vers les esprits en herbe, à se rendre compte de la grandeur de leurs fonctions.

Mais, de notre côté, Messieurs, en témoignage du grave intérêt social attaché à leurs nobles travaux, sachons les mettre dans le monde au rang que réclame à bon droit leur mérite, et leur rendre en bien-être et en considération le prix de leurs bienfaits.

Vers l'âge de sept ans, il faut bien songer à préparer l'avenir. Et pourtant, que de faiblesse encore à ménager chez l'enfant ! La période de 7 à 12 ou 13 ans n'est pas moins difficile à gouverner que les précédentes : les soins moraux croissent en importance ; mais les soins matériels et hygiéniques n'ont pas perdu de la leur.

La puissance des choses et des faits a déjà pu acquérir une telle clarté que l'autorité s'est expliquée d'elle-même, sans préjudice pour toutes les libertés utiles; et si l'habitude de la docilité envers les parents, contractée au sein même de ces libertés, a pu devenir ce qui s'appelle la confiance, c'est là certes un progrès dont on ne peut trop s'applaudir.

La lecture et l'écriture s'apprennent très-vite. Mais la lecture et l'écriture sont-elles autre chose

que de bons conducteurs de la pensée ? d'excellents suppléments de la parole et de l'audition ? Elles n'exemptent pas, on ne le sait que trop, de la nullité d'intelligence et de jugement.

Elles ne créent pas les penseurs, et, à la veille de devenir homme, c'est à l'usage de la pensée sur ses propres actes et sur les choses qui l'entourent, qu'il faut exercer l'enfant.

Pantagruel n'accepte la parole du maître qu'après l'avoir vérifiée lui-même. Il pense avec raison que l'on se trompe davantage par ce que l'on croit savoir, que par ce que l'on ignore tout-à-fait.

Le grand but de l'enseignement, c'est d'émanciper l'esprit de l'élève et de rendre le maître inutile ; ce but exige des maîtres d'une intelligence supérieure et d'un grand savoir ; il exige aussi beaucoup de temps.

Beaucoup de temps ! Un homme est si long à faire, que l'on s'évertue de cent manières *à gagner du temps !*

Nous savons bien en quelles déceptions se résolvent ces sortes d'économies, obtenues à grands renforts de tortures et de luttes contre les exigences de l'organisme : terreur des punitions ! appât des récompenses ! immobilité appelée sagesse, mais meurtrière des membres et des nerfs ! et ce clinquant des rivalités ! inventions pédagogiques destinées à exciter les enfants à des efforts excessifs aux dépens de leur développement normal.

Que n'ai-je le loisir, Messieurs, de m'étendre sur ce sujet...., mais ne sommes-nous pas tous les esclaves du temps ?

Ah ! si l'on savait, — mais, pour le savoir, il faudrait l'avoir vu, — tout ce qu'un enfant de 7 à 12 ans peut apprendre sans être contraint à l'immobilité, sans être exposé à se fatiguer ni la vue ni les autres organes, mais au contraire en prenant plaisir à s'instruire, comme on s'empresserait de réduire les heures sédentaires à la mesure indispensable et raisonnable, comme on renoncerait vite à cette coutume, aussi étrange que stérile, de lui faire réciter par cœur un nombre extraordinaire de mots désignant des choses qu'il n'a point vues, et de lois abstraites qui l'assomment et le découragent; mais, pour instruire l'enfant par la leçon des choses et pour lui inspirer le goût de savoir, il faut soi-même avoir vu, palpé, retourné, manipulé; il faut soi-même avoir, comme Pantagruel, contrôlé par l'expérience et l'observation personnelle les récits et les opinions des manuels.

Après une longue journée de pareille école, le petit garçon ou la petite fille pourrait rentrer avec toute sa gaîté auprès de ses parents, et, de sa mémoire fraîche et non surmenée, faire jaillir, dans la langue de son âge et non en termes solennels et prétentieux, le récit de ce qu'il a vu et appris depuis le matin.

Puissent alors le père et la mère accueillir avec plaisir ces épanchements si naturels par lesquels l'enfant sollicite la petite place qu'il doit prendre au foyer de la famille ; que, loin de les amortir, ils les animent par leurs questions et leurs remarques : ils y trouveront bien certainement la réparation et la renaissance des forces dépensées dans les

labeurs et les peines de la vie. Les élans de confiance deviennent infailliblement l'amour filial, c'est-à-dire le respect sous sa forme à la fois la plus solide et la plus gracieuse, le seul ciment de la famille.

Fortifier la famille, n'est-ce par fortifier la patrie ?

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE LA

SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1886-87

POPULATION.

La population de notre Université s'est augmentée encore pendant l'année académique écoulée, mais dans des proportions moindres que l'année antérieure. Heureusement nous avons en perspective un projet de loi destiné, nous l'espérons, à mettre un terme à l'envahissement des universités par des jeunes gens qui, sous le prétexte de gagner du temps, viennent en perdre beaucoup plus qu'ils ne comptaient en gagner en abordant prématurément les études supérieures.

Pendant cette année académique, 1,567 étudiants ont été immatriculés au rôle général. C'est 31 de plus que l'année dernière. Ils se répartissent, entre les quatre facultés et les Écoles spéciales, de la manière suivante :

Faculté de philosophie .	268	élèves, dont	120	nouveaux.
» de droit . . .	346	»	»	92	»
» des sciences . .	408	»	»	153	»
» de médecine . .	252	»	»	62	»
Écoles spéciales . . .	293	»	»	85	»
Totaux :	1,567	élèves, dont	512	nouveaux.

Des 1,567 inscrits, 150 sont étrangers et 1,417 indi-

gènes. Ceux-ci se répartissent, entre les diverses provinces, dans les proportions suivantes :

Province de Liége	944
» Hainaut	106
» Namur	89
» Limbourg	100
» Luxembourg	72
» Brabant	55
» Anvers	24
» Flandre occidentale	14
» Flandre orientale	13
Total :	1,417

Les 150 étrangers sont originaires des pays suivants :

Roumanie	19
Hollande	16
Allemagne	14
Pologne	13
Russie	13
Espagne	11
Italie	10
Amérique	10
Grand-Duché de Luxembourg	10
France	9
Turquie	6
Angleterre	6
Bulgarie	4
Grèce	3
Autriche	2
Écosse	2
Afrique	1
Suisse	1
Total :	150

Nous avons perdu, au grand regret de leurs compagnons et de leurs professeurs, cinq élèves déjà avancés dans leurs études, auxquels l'Université a rendu les derniers devoirs: MM. Alexis Willems, de Houtain-St-Siméon; Herman Eyben, de Chênée; Jules Duchâteau, de Huy, étudiants en médecine; Jacob Roisin, de Saroki, élève de la 2e année

des mécaniciens étrangers ; Winand Heynen, de Bertrix, étudiant en philosophie.

Le 29 juillet dernier est décédé à la fleur de l'âge M. Emile Bernimoulin, docteur en sciences naturelles et conservateur des collections de l'Institut botanique. Ancien élève de notre Université, M. E. Bernimoulin venait d'être nommé conservateur depuis un an à peine; ses heureuses dispositions et son ardeur au travail faisaient bien augurer de la carrière qu'il était appelé à remplir.

EXAMENS.

FACULTÉS.

1,415 élèves ont pris inscription, pour les examens devant les facultés, pendant les trois sessions de l'année académique. Sur ce nombre :

1,111 élèves ont été examinés.

732 » ont été admis, dont :

452 d'une manière satisfaisante ;

148 avec distinction ;

102 avec grande distinction ;

30 avec la plus grande distinction.

Voici les noms des élèves admis avec la plus grande distinction :

MM. *A.* — **Faculté de philosophie et lettres.**

1 Ansiaux, M., de Liége.
2 Peltzer, M., de Verviers.
3 De La Vallée-Poussin, L., de Liége.

MM. *B.* — **Faculté de droit.**

1 Meyer, R., de Ledeberg.
2 Barlet, E., de Verviers.
3 Vandenkieboom, A., de Huy.
4 Théate, Th., de Liége.
5 Marcotty, G., de Jemeppe.

MM. *C.* — **Faculté des sciences.**

1 Deruyts, F., de Liége.
2 Herbillon, F., de Hannut.
3 Ansiaux, G., de Liége.
4 Collon, A., de Mons.
5 Gendebien, L., d'Engis.
6 Lecrenier, A., de Huy.
7 Charles, M., de Hodimont.
8 Verniory, L., de Seraing.

MM. *D.* — **Faculté de médecine.**

1 Dusart, L., de Mons, lez-Liége.
2 Masius, J., de Liége.
3 Grosjean, A., de Lambermont.
4 Ledoux, D., de Dilsen.
5 Polis, A., de Stembert.
6 Bérard, Ed., de Liége.
7 Corin, G., d'Ivoz-Ramet.
8 Van Beneden, A., de Jupille.
9 Philippe, Ch., de Liége.
10 Cabut, C., de Namur.

Mesdemoiselles :

11 Bougnet, V., de Jem.-s/Meuse.
12 Keiffer, M., d'Arlon (1).
13 Philippe, M., de Lambermont.

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction sont :

MM. *A.* — **Faculté de philosophie et lettres.**

1 Becker, J., de Mussy-la-Ville.
2 Maly, J., de Verviers.
3 Fonsny, J., de Hodimont (2).
4 Jottrand, E., de Fontaine-l'Évêque (2).
5 de Moffarts, P., de Strée.
6 Schwachhofer, Er., de Verviers.
7 Goetsbloets, Al., de Hasselt.
8 Jamar, J., de Stavelot.
9 Laumont, E., de Liége.

MM. *B.* — **Faculté de droit.**

1 de Lhonneux, J., de Verviers.
2 Moest, L., de Liége.
3 Dupont, O., de Ham-sur-Heure.
4 Dessart, A., de Jemep.-s/Meuse.
5 Destexhe, Ed., de Liége.
6 Dupont, E., de Saive.
7 Francotte, A., de Liége.
8 Fréderix, Al., de Liége.
9 Hanotieaux, A., de Gembloux.
10 Lemaire, J., de Maestricht.
11 Tart, L., de Liége.
12 Thoumsin, S., de Flône.
13 Deconinck, G., d'Harlebeke.
14 Delaveux, G., de Liége.
15 Julin, Ar., de Liége.
16 Rossay, E., de Glons.
17 Capitaine, Al., de Liége.
18 Hicguet, G., de S^t^-Servais.
19 Hodeige, V., de Grivegnée.
20 Delhaise, Al., d'Angleur.

MM. *C.* — **Faculté des sciences.**

1 Haps, J., de Liége.
2 Castermans, C., de Liége.
3 Collin, J., de Stavelot (3).
4 Cerfontaine, P., de Teuven.
5 Olivier, E., de Clermont.
6 Ploumen, H., de Hasselt.
7 Van Aubel, Ed., de Liége.
8 Fronville, A., de Noville-les-Bois.
9 Van'THof, L., de S^t^-Trond.

(1) M^lle^ Keiffer a obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

(2) MM. Fonsny et Jottrand ont obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

(3) M. Collin a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

10 Wathelet, A., de St-Léger.
11 Weisgerber, G., de Liége.
12 Deliége, Ed., de Vill.-le-Temple.
13 Etienne, O., de Liége.
14 Henrard, H., de Liége.
15 Krins, J., de Dison.
16 Leroy, J., de Reppe-Ohey.
17 Molinghen, P., de Pepinster.
18 Moreau, J., de Meeffe.
19 Pluymers, L., de Liége.
20 St-Georges, A., de Tirlemont.
21 De Boeck, G., de Liége.
22 Meurice, L., de Montignies-St Christophe.

MM. *D.* — **Faculté de médecine.**

1 Lequeux, Ed., de Dinant.
2 Coirbay, L., de Liége.
3 Mouton, L., de Liége.
4 Cabu, C., de Namur.
5 Lowis, L., de Munster-Bilsen.
6 Cuypers, H., de Maestricht.
7 Moreau, A., de Meeffe (1).
8 Quix, M., de Holtum.
9 Bormans, J., de Mielen-s/Aelts.
10 Fonsny, J., de Dison.
11 Bienfait, A., d'Anvers.
12 Corin, J., d'Ivoz-Ramet.
13 Dubois, H., de Hollogne-aux-Pierres.
14 Lefevre, Oct., de Marchienne-au-Pont.
15 Henrotay, J., de Petit-Rechain.
16 Bartholomé, J., de Fléron.
17 Colson, Ch., d'Eelen.
18 Jeanne, M., de Liége.
19 Lambrette, Al., d'Ensival.
20 Petit, F., de Charneux.
21 Roersch, Ch., de Bruges.
22 Van Clève, L., de Liége.
23 Wilmotte, A., d'Aywaille.
24 Cornil, F., de Châtelet.
25 Léonard, J., de Verviers.
26 Libotte, Ed., de Liége.
27 Vandermeulen, G., de Brée.
28 Hiriart, J., de Montevideo (1).
29 Hiriart, P., id. (1).
30 Kuborn, P., de Seraing (1).
31 Saroléa, L., de Hasselt (1).
32 Soille, V., de Jodoigne.
33 Delsaux, E., de Liége.
34 Philippe, Ch., de Liége.
35 Bonivert, Ch., d'Ougrée.
36 Guyot, M., de Marchin (1).
37 Raymond, J., de Liége (1).

Mesdemoiselles :

38 Bougnet, V., de Jemeppe-sur-Meuse.
39 Gerard, G., d'Ocquier (1).
40 Philippe, M., de Lambermont.

Les élèves qui ont obtenu la distinction sont :

MM. *A.* — **Faculté de philosophie et lettres.**

1 Gerard, E., de Liége.
2 Ferbeck, M., d'Aix-la-Chapelle.
3 Dubois, P., de Liége.
4 Dulait, A., de Charleroi (2).
5 Jamar, J. F., de Stavelot.
6 Kebers, F., de Bourg-Léop. (2).

(1) MM. Moreau, Hiriart, J., Hiriart, P., Kuborn, Saroléa, Gérard, Guyot et Raymond ont obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

(2) MM. Dulait et Kebers ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

7 Poncelet, G., de Liége.
8 Raikem, A., de Liége.
9 Demonceau, C., de Liége.
10 Polain, L., de Grivegnée.
11 Fanchamps, O., de Verviers.
12 Fleuriaux, J., de Liége.
13 Garsou, J., de Leers-Nord.
14 Hanquet, P., de Liége.
15 Hanson, L., de Liége.
16 Magnette, F., d'Arlon.
17 Moreau, F., de Charneux.
18 Noel, N., de Barvaux-Condroz.
19 Picard, W., de Bruxelles.
20 Poncelet, M., de Liége.
21 Tschoffen, Ch., de Dinant.
22 Delhaye, N., de Bruyères-Battice.
23 Fourniez, Ch., de Tournai.
24 Jamar, W., de Liége.
25 Leblan, E., de Chênée.

MM. *B.* — **Faculté de droit.**

1 Marissiaux, L., de Seraing.
2 Mockel, A., d'Ougrée.
3 Chapuis, G., de Heusy (1).
4 de Gaiffier, P., de Hestroy.
5 Dumont, Ed., de Bruxelles.
6 Falaise, J., de Huy.
7 Falmagne, E., de Namur.
8 Jottrand, A., de Fontaine-l'Evêque.
9 Servais, H., de Chênée (1).
10 Bounameaux, L., de Liége.
11 Nassen, J., de Martenslinde (1).
12 Albert, Er., de Tongres.
13 Flagontier, P., de Verviers.
14 Gillis, A., de Thisnes, lez-Hannut (1).
15 Jadoulle, J., de Tongres.
16 Demonty, J., de Dison.
17 Gerard, P., d'Elouges.
18 Massart, J., de Lantremange.
19 Verheggen, Ad., de Virton.
20 Van Halmé, Ch., d'Ostende.
21 Dochen, Gh., de Hannut.
22 Ringlet, F., de Liége.

MM. *C.* — **Faculté des sciences.**

1 Bentein, J., de Liége (1).
2 Etienne, Os., de Liége.
3 Claus, Al., de Ruremonde.
4 Dethier, M., d'Olne.
5 Dubois, H., de Holl.-aux-Pierres.
6 Fastré, A., de Noville.
7 Discry, Em., de Liége.
8 Didesse, P., d'Ensival.
9 Labasse, L., de Liége.
10 Goossens, Ch., de Liége.
11 Beco, L., de Huy.
12 Delaite, J., de Liége.
13 Guilleaume, E., de Spa.
14 Klynens, J., de Montzen.
15 Ledoseray, L., de Liége.
16 Spitz, A., de Warsage.
17 Berrewaerts, Ch., d'Anvers.
18 Boons, H., de Liége.
19 de Levignen, R., de Houx.
20 Henry, J., de Montegnée.
21 Leenaers, L., d'Eben-Emael.
22 Lion, L., de Liége.

(1) MM. Chapuis, Servais, Gillis, Bentein et Nassen ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

23 Olivier, M., de Herstal.
24 Remy, L., de Liége.
25 Viatour, M., de Liége.
26 Walthéry, G., de Wolder.
27 Defays, F., de Stockay-Warfuzée.
28 Demoulin, M., de Verviers.
29 Nihoul, Ed., de Flémalle-Haute.
30 Soeur, J., de Sorinne-la-Longue.
31 Ploumen, H., de Hasselt.
32 Mademoiselle Herpers, M., de Borbeck (Prusse).

MM. *D.* — **Faculté de médecine.**

1 Schellings, L., de Liége.
2 Defize, Ar., de Fexhe-Slins.
3 Dellicour, J., de Verviers.
4 Denoel, M., de Bressoux.
5 Tilman, E., de Hannut.
6 Frankignoulle, Al., de Liége.
7 Deckers, E., de Tongres (1).
8 Petit, Cl., de Liége (1).
9 Thonnard, F., de Liége.
10 Leenders, J., de Liége.
11 Mineur, V., de Prayon-Forêt.
12 Bidlot, F., de Liége.
13 Capon, E., de Neufchâteau.
14 Guénair, L., de Huy.
15 Jamsin, S., de Fléron.
16 Piret, A., de Sprimont (2).
17 Walle, M., de Herstal (2).
18 Cuypers, H., de Maestricht.
19 Quix, M., de Holtum.
20 Jamar, Ch., de Verviers.
21 Dache, J., d'Engis.
22 Dejardin, F., de Liége.
23 Hogge, Al., de Liége.
24 Linssen, F., de Neeritter.
25 Mahaim, Al., de Momignies.
26 Milliau, G., de Liége.
27 Benoît, F., de Liége.
28 Demaret, J., de Basse-Bodeux.
29 Cerfontaine, Th., de Teuven.
30 Clermont, G., de Verviers.
31 François, Eug., de Binche.
32 Herman, M., de Herstal.
33 Honoré, Ad., de Glain.
34 Mélon, C., de Ligney.
35 Rademackers, J., de Maeseyck.
36 Van Aubel, Ch., de Liége.
37 Ancion, E., de Verviers.
38 Delaive, Ed., de Seraing.
39 Duchâteau, J., de Tihange.
40 Rifflart, J., de Malonne.
41 Saroléa, Er., d'Ostende.
42 Seulen, L., de Florenville.
43 Delsaux, Em., de Liége.
44 Godfrin, Em., de Marchovelette (2).
45 Herbillon, J., de Juprelle.
46 Philippet, J., de Seraing.
47 Snyers, Ed., de Namur (2).
48 Delvoie, P., de Tongres.
49 Soille, V., de Jodoigne.
50 Stache, C., de Meux (2).
51 Bonivert, Ch., d'Ougrée.
52 Gabriel, L., d'Awan-Aywaille.
53 Moreau, Jules, de Mettet.
54 Mademoiselle Berleur, dite Beaufort, M, de Verviers (2).

(1) MM. Deckers et Petit ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

(2) MM. Piret, Walle, Godfrin, Snyers, Berleur et Stache ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

ÉCOLES SPÉCIALES.

255 élèves ont pris inscription pour les examens.

Sur 216 élèves qui ont été examinés, 167 ont été admis, dont :

4 avec la plus grande distinction.

19 avec grande distinction.

53 avec distinction.

91 d'une manière satisfaisante.

47 élèves se sont présentés à l'examen final; tous ont reçu le diplôme, savoir :

10 en qualité d'ingénieurs honoraires des mines.

12 id. id. civils id.

7 id. id. id. des arts et manufactures.

7 id. id. id. mécaniciens.

8 id. id. électriciens.

3 ont subi une épreuve complémentaire d'ingénieur civil mécanicien.

Ont obtenu la plus grande distinction :

MM.

1 Halleux, A., de Liége.
2 Verniory, L., de Seraing.
3 Tasté, Al., de Verviers.
4 Bertemati, C., de Xérès.

Ont obtenu la grande distinction :

MM.

1 Corin, F., de Seraing.
2 Boedt, A., d'Ypres.
3 Swerts, G., de Liége.
4 Collin, J., de Stavelot.
5 Jasikoff, D., de Moscou.
6 Discry, E., de Liége.
7 Habets, P., de Liége.
8 Henrotte, J., de Liége.
9 Frenkel, A., de Berdichen.
10 Rogowski, M., de Bojanowka (1).
11 François, Eug., de Seraing.
12 Bicheroux, F., de Jemeppe.

(1) M. Rogowski, M., a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

13 Muller, Ed., de S^{t}-Marc.
14 Castermans, C., de Liége.
15 De Bast, O., de Gand.
16 Picard, G., de Bruxelles.
17 Roosen, Al., de Liége.
18 Morelli, H., de Turin.

Ont obtenu la distinction :

MM.

1 Dwelshauvers, V., de Liége.
2 Dujardin, V., de Wandre.
3 Firket, V., de Liége.
4 Ledent, M., de Liége.
5 Lemaire, A., de Liége.
6 Broad, C., de Fernambouc.
7 Delruelle, L., de Liége.
8 Demany, E., de Liége.
9 Legrand, L., de Namèche.
10 Bihet, H., d'Anvers.
11 Delcourt, M., de Huy.
12 Barlet, H., de Verviers.
13 Gernay, L., de Spa.
14 Baffa, Th., de Smyrne.
15 Libotte, Ed., de Liége.
16 Groutars, J., de Curange.
17 Delbrouck, M., de Haneffe.
18 De Gandt, F., de Binche.
19 Dupont, H., de Liége.
20 Schmidt, E., de Liége.
21 Laszcz, P., de Stanisrewice.
22 Delleur, J., de Liége.
23 Mercurian, S., de Smyrne.
24 Braecke, G., de Nieuport.
25 Van Breuse, E., de Mons.
26 Pierard, E., de Gimnée.
27 Malevez, J., de S^{t}-Servais.
28 Janssen, Al., de Bruxelles.
29 Midavaine, G., de Turin.
30 Chertier, L., de Seraing.
31 Dupont, Ed., de Liége.
32 Collette, M., de Liége.
33 Weber, J., de Lendebange.
34 Correa, M., de Ponte-Delgada.
35 Piedbœuf, P., de Dusseldorf.
36 François, L., de Huy.
37 Angier, R., de Londres.
38 Orval, E., de Prayon.
39 Misonne, Os., de Dampremy.
40 Magery, M., d'Aulnoye.
41 Orban, Ch., de Liége.
42 Marchand, L., de Rotheux.
43 Dehasse, G., de Liége.
44 Ercoreca, R., de Begonia.
45 Yraola, E., d'Alsasua.
46 Hooper, Th., de Nicaragua.
47 Robert, Jules, de Liége.
48 Robert, Léopold, de Liége.
49 Bayet, M., de Liége.
50 Hoxen, Ed., de Bruxelles.
51 Centurini, C., de Gênes.
52 Segre, O., de Turin.
53 Dussart, Ch., de S^{t}-Hubert.

EXAMENS SCIENTIFIQUES.

Le 30 octobre 1886, MM. Nicolas Selveli, de Tirnova, et Dicran Tachdjian, de Constantinople, ont subi, avec distinction, l'examen de candidature en droit.

Le 20 novembre 1886, M. Constantin Gheuca, de Jassy, a subi, d'une manière satisfaisante, l'examen de candidature en droit.

Le 21 décembre 1886, M. Périclès Paltinéano, de Bucharest, a subi, d'une manière satisfaisante, l'épreuve du premier doctorat en droit.

Le 10 mars 1887, M. Polybe Oeconomou, de Calabreta, a subi, d'une manière satisfaisante, la deuxième épreuve du doctorat en philosophie et lettres.

Le 22 mars 1887, MM. Georges Bucuresco, de Gratia, et Constantin Crasnaru, de Tirgu Jiu, ont subi, le premier d'une manière satisfaisante, l'examen de candidature en droit, le second, avec distinction, l'épreuve du premier doctorat en droit.

Le 25 mai 1887, M. Georges Latzesco Boldour, de Jassy, a subi, d'une manière satisfaisante, la première épreuve du doctorat en sciences politiques et administratives.

Le 17 juin 1887, M. Adolphe Demeuse, de Dalhem, a subi, d'une manière satisfaisante, la première épreuve du doctorat en sciences politiques et administratives.

Le 11 juillet 1887, M. Stephan Urlatziano, de Bucharest, a subi, avec distinction, l'épreuve du deuxième doctorat en droit, et M. Ernest Mahaim, de Momignies, avec distinction, l'épreuve du doctorat en sciences politiques et administratives.

Le 12 juillet 1887, M. Antoine Hadji, de Plojesti, a subi, d'une manière satisfaisante, l'examen de candidature en droit.

Le 3 août 1887, M. Albert van Nieuwenhuyse, de Bruges, a subi, d'une manière satisfaisante, l'épreuve du doctorat en sciences politiques et administratives, et M. Théodore Sperantia, de Lungani, d'une manière satisfaisante, la deuxième épreuve du doctorat en philosophie et lettres.

DISCIPLINE.

Le Conseil académique a été obligé cette année d'expulser deux élèves. Cette peine disciplinaire est, fort heureusement, chez nous, d'une application très rare.

PERSONNEL ENSEIGNANT.

DÉCÈS.

Le corps professoral a encore fait, cette année, des pertes bien douloureuses. La mort nous a enlevé deux professeurs émérites, qui ont occupé une grande place dans l'Université et dans la science.

Le 1er janvier 1887 est décédé, à Liége, M. Jean-Louis Trasenster, professeur émérite à la faculté des sciences et inspecteur honoraire des études aux écoles spéciales annexées à la faculté des sciences. Comme il avait décliné les honneurs académiques, l'Université n'a pu rappeler solennellement les nombreux services qu'elle en avait reçus. Je ne crois pas manquer de respect à sa dernière volonté en disant que, malgré notre silence, nous ne perdrons pas le souvenir des éminentes qualités qu'il a déployées dans tout le cours de sa vie laborieuse.

Le 14 juillet 1887, nous avons perdu M. L.-G. de Koninck, professeur à la faculté des sciences.

Nous avons pu, chez lui, dire le mérite scientifique, les qualités hors ligne de ce savant aussi infatigable que modeste. Nous avons pu faire connaître, aux générations actuelles, les grands travaux qui font, de leur auteur, une des gloires de la science belge.

NOMINATIONS ET ATTRIBUTIONS.

Par arrêté royal du 18 octobre 1886, M. Charles Loomans, professeur émérite à la faculté de philosophie, a été déchargé, sur sa demande, du cours de droit naturel.

Par arrêté royal de la même date, le cours de droit naturel, délaissé par M. Loomans, a été placé dans les attributions de M. Charles Dejace, professeur extraordinaire à la faculté de droit.

Par arrêté royal de la même date, M. P.-J. Namur, professeur émérite à la faculté de droit, a été déchargé, sur sa demande, des cours d'encyclopédie du droit et d'histoire et institutes du droit romain.

M. le professeur Namur emporte, dans sa retraite, l'estime, l'amitié de tous ses collègues et la reconnaissance de tous ses disciples. La publication de son cours d'institutes et d'histoire du droit romain restera un guide bien apprécié pour eux et pour ceux qui le suivront.

Un arrêté royal de la même date a placé dans les attributions de M. Auguste Bontemps, professeur ordinaire, le cours d'encyclopédie du droit, délaissé par M. Namur.

Par arrêté royal de la même date, M. Jules Namur, docteur en droit, docteur spécial en droit romain, a été nommé professeur extraordinaire à la faculté de droit.

Il est chargé de donner le cours d'histoire et d'institutes du droit romain.

Par arrêté royal du 20 septembre 1886, la disposition finale de l'arrêté royal du 21 octobre 1879, chargeant M. le professeur Lequarré de donner le cours d'histoire du moyen-âge concurremment avec le titulaire de ce cours, M. le professeur Kurth, a été modifié comme suit : « M. le professeur Lequarré est autorisé à donner un cours facultatif d'histoire politique du moyen-âge. »

Par arrêté ministériel du 18 octobre 1886, M. Stanislas Bormans, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, a été chargé de donner aux élèves de la faculté de philosophie et lettres le cours de paléographie et de diplomatique, délaissé par M. Pirenne, nommé professeur extraordinaire à l'Université de Gand.

Par arrêté royal du 16 décembre 1886, M. Eugène Hubert, professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres, a été promu au rang de professeur ordinaire.

Par arrêté ministériel du 19 janvier 1887, M. P. G. De Heen, ingénieur, a été chargé de donner, à la faculté des sciences, un cours facultatif de physico-chimie et, par arrêté ministériel du 27 juin 1887, il a été nommé chef des travaux pratiques de physique.

Par arrêté royal du 31 mai 1887, M. Victor Thiry, professeur ordinaire à la faculté de droit, a été déclaré émérite. Il a été autorisé à continuer les cours dont il était chargé.

Notre éminent collègue, M. Thiry, arrivé à l'âge ordinaire de la retraite, a conservé cependant sa verdeur, son intelligence hors ligne et toutes les qualités qui lui ont valu sa brillante réputation. L'Université aurait fait une perte incontestable s'il s'était retiré de l'enseignement, et tous nous avons applaudi à sa résolution de rester actif dans nos rangs. Permettez-moi, Messieurs, de le remercier, au nom de l'Université, du sacrifice qu'il veut bien nous faire.

Par arrêté royal du 31 mars 1887, M. J. Neuberg, professeur extraordinaire à la faculté des sciences, a été promu à l'ordinariat.

En exécution de l'arrêté ministériel du 26 juillet 1886, la faculté des sciences, dans sa séance du 18 octobre suivant, a désigné deux de ses membres pour remplir les fonctions gratuites d'inspecteurs des études à l'École des mines, des

arts et manufactures. MM. les professeurs ordinaires G. Dewalque et L. Pérard ont été élus. Le sort ayant désigné M. Pérard pour sortir de fonctions au bout de la première année, la faculté, dans sa séance du 7 juin 1887, lui a donné pour successeur M. le professeur ordinaire L. de Koninck, dont le mandat expirera le 30 septembre 1889.

MODIFICATIONS.

Approuvant deux propositions faites par les professeurs de l'École, réunis en conformité de l'article 5 de l'arrêté du 26 juillet 1886, M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique a pris deux arrêtés nouveaux et importants :

1° Un arrêté du 31 janvier 1887 fait cesser l'institution provisoire de la section des mécaniciens étrangers.

2° Un arrêté du 1er septembre 1887 soumet les aspirants à l'École des arts et manufactures au même examen d'admission que celui qui est imposé aux récipiendaires pour la section des mines et des mécaniciens. Cette mesure sera rendue exécutoire pour la rentrée de 1888.

Ces deux perfectionnements satisferont sans doute tous ceux qui s'intéressent sincèrement à la force des études de nos écoles et à leur prospérité bien entendue.

Puisse le gouvernement continuer à prêter une attention bienveillante à tous les vœux que nous lui soumettons dans l'intérêt de toutes les branches de l'enseignement supérieur !

BOURSES.

Deux bourses de 2,000 fr., instituées en vertu de l'art. 44 de la loi, ont été décernées en 1887 à MM. Mahaim, Ernest, de Momignies, docteur en droit; Malvoz, Ernest, de Huy, docteur en médecine.

CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR 1886-1887.

M. Georges Thiry, de Liége, reçu docteur en droit le 6 octobre 1885, ayant obtenu, dans les trois épreuves réunies du concours, 900 points sur 1500 et les trois cinquièmes du chiffre maximum des points attribués par le jury à chacune de ces épreuves, a été proclamé premier en droit public.

M. François Henrijean, de Spa, assistant à la faculté de médecine, reçu docteur en médecine, chirurgie et accouchements, le 22 juillet 1884, ayant obtenu, dans les trois épreuves réunies du concours, 140 points sur 150 et au moins les trois cinquièmes du chiffre maximum des points attribués par le jury à chacune de ces épreuves, a été proclamé premier en sciences thérapeutiques.

INSTALLATIONS UNIVERSITAIRES.

L'adjudication des nouvelles installations universitaires a subi un temps d'arrêt très-regrettable. L'approbation définitive des plans du bâtiment qui doit relier les nouvelles constructions, place de l'Université, aux bâtiments de l'ancien Conservatoire, a été retardée malheureusement par l'envoi *in extremis* d'un projet dont l'auteur se prévalait d'une diminution extraordinaire de dépense. Il a bien fallu l'étudier, et l'on est arrivé à conclure que cette économie n'était réalisable qu'aux dépens de la solidité, de la qualité des matériaux et au prix des plus grands dangers d'incendie.

L'achèvement des bâtiments en construction subit un ralentissement qui nous cause un grave préjudice. Quelles qu'en soient les causes, nous n'avons ni à les examiner, ni à en subir bénévolement les conséquences.

J'espère que le gouvernement, usant énergiquement de

son droit et de ses moyens, mettra les entrepreneurs en demeure d'exécuter leurs engagements dans un délai très prochain, et sans nouvelle tolérance.

J'ai fortement insisté pour qu'il en soit ainsi, et j'ai le ferme espoir que les constructions nouvelles, décidées depuis longtemps, vont être mises en adjudication dès maintenant, pour être achevées dans deux ans.

Il en est temps, car tous les auditoires trop petits sont manifestement *insalubres :* il n'y a plus à le contester. Accepter la responsabilité des accidents qui peuvent en dépendre serait une grave imprudence, et leur exécution à bref délai s'impose au nom de la salubrité publique, aussi bien qu'au nom de l'enseignement. Et ce n'est pas peu dire, car, Messieurs, s'il est vrai que la population totale de l'Université augmente dans une mesure exagérée et nuisible, il est malheureusement vrai aussi que les élèves d'élite, réellement désireux de s'instruire par les meilleures méthodes scientifiques, seront obligés de nous quitter pour aller à l'étranger, faute de place dans nos locaux de chimie et de physique.

Mes démarches et mes instances ne me laissent pas la moindre crainte pour ma part de responsabilité.

PUBLICATIONS.

Le corps enseignant a continué à montrer son activité par de nombreuses publications, dont voici la liste :

Dans la faculté de philosophie.

M. A. Troisfontaines. — Grammaire française à l'usage de l'enseignement moyen, par H. Lapaille et A. Troisfontaines.

M. J. Stecher. — 1° Histoire de la littérature néerlandaise en Belgique. (Bruxelles, Lebègue et Cie.)

2° Nos poètes flamands de 1830 à 1880 (préface). — (Roulers Deseyn-Verhougstraten.)

3° Rapports académiques et notices de la *Biographie nationale.*

M. A. Le Roy. — 1° Rapports et notices dans le *Bulletin de l'Académie.*

2° Collaboration à la *Biographie nationale.*

3° Articles de critique littéraire, philosophique, etc., dans diverses publications périodiques.

M. J. Delbœuf. — 1° *Eléments de grammaire française à l'usage de l'enseignement moyen.* En collaboration avec M. le prof. Roersch.

2° *De l'origine des effets curatifs de l'hypnotisme. (Bull. de l'Acad. ;* 3e série, tome XIII, n° 6.)

Publié à part sous ce titre :

De l'origine des effets curatifs de l'hypnotisme. Etude de psychologie expérimentale. (Paris, F. Alcan, 1887.)

3° *Une visite à la Salpétrière. (Revue de Belgique,* octobre et novembre 1887.)

4° *De la prétendue veille somnambulique. (Revue philosophique,* février et mars 1887.)

Correspondance avec M. Beaunis. (*Ibid.,* mai 1887.)

5° *Les suggestions à échéance.* (*Revue de l'hypnotisme ;* déc. 1886.)

6° *Cas curieux d'hypnotisation volontaire. (Idem,* mai 1887.)

7° *Note sur l'hypnoscope et sur les phénomènes de transfert par les aimants.* (*Idem,* juin 1887.)

8° *Expérience devant servir à l'explication de la vertu curative de l'hypnotisme. (Idem,* juillet 1887.)

9° *La matière brute et la matière vivante. — Etude sur l'origine de la vie et de la mort.* — Un volume de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* (Paris, Félix Alcan, 1887.)

10° Articles dans le *Journal de Liége* et dans *la Meuse.*

M. L. Roersch. — 1° Barthélemy Latomus, le premier professeur d'éloquence latine au Collège royal de France. (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique ;* 3e série, t. XIV.)

2° Een onuitgegeven Nederlandsch gedicht van James Dousa. (*Verslagen en Mededeelingen der Koninkl. Vlaamsche Academie,* t. I.)

3° Collaboration à la *Biographie nationale,* lettre H, et à la *Revue de l'Instruction publique en Belgique,* t. 30.

M. Godefroid Kurth. — *Les Origines de la Civilisation moderne,* 2 vol. in-8°, Louvain-Paris.

Majeron, étude toponymique. *(Annales de l'institut archéologique d'Arlon.)*

Glossaire toponymique de la commune de Saint-Léger, avec quelques indications sur la méthode à employer dans la confection des

glossaires toponymiques. (*Annales du Congrès archéologique de Namur.*)

M. V. Chauvin. — 1° La grammaire hébraïque de Clénard (Cleynaerts), dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1887, p. 22 et suivantes et à part.

2° Collaboration au *Centralblatt für Bibliothekswesen, herausgegeben von Dr O. Hartwig*, Leipzig.

M. A. Deschamps. — Articles divers.

M. E. Hubert.—1° Articles dans la *Grande Encyclopédie DE PARIS.*

2° Collaboration à la *Revue historique DE PARIS.*

3° Id. aux *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft DE BERLIN.*

M. C. Renard. — 1° *Rapport des membres du jury international des récompenses, groupe II, classe 15, sur la céramique.*

2° Articles divers dans le *Journal de Liége* et dans le *Précurseur.*

M. S. Bormans. — 1° *Mémoire du légat Onufrius sur les affaires de Liége, en 1468.* (Bruxelles, 1886, in-8°.)

2° *Les Flores utriusque juris de Hocsem.* (Bruxelles, 1887, in-8°.)

3° *Chronique et geste de Jean des Prées dit d'Outremeuse. Introduction et table des matières.* (Bruxelles, 1887, in-4°.)

4° *Table analytique des matières contenues dans la chronique de Jean de Stavelot s. l. n. d.* (Bruxelles, 1887, in-4°.)

5° Deux rapports à *l'Acad. roy. de Belgique.*

Dans la faculté de droit.

M. Em. de Laveleye. — 1° *Le referendum*, étude de droit public.

2° *Le luxe.*

M. Ch. Dejace. — 1° Le Congrès des œuvres sociales à Liége. (*Réforme sociale.* Paris, 1er décembre 1886.)

2° *Rapport à la Commission du travail sur les assurances ouvrières contre les accidents du travail.* (Bruxelles. Lesigne, 1886.)

3° *Note sur les amendements apportés par les 2e et 3e sections réunies au rapport sur les assurances ouvrières contre les accidents du travail.* (Bruxelles, Lesigne, 1887.)

4° L'enquête de la Commission royale du travail en Belgique. Communication faite à la réunion annuelle de la Société d'économie sociale de Paris, dans la séance du 24 mai 1887. (*Réforme sociale.* Paris, 1er et 15 août 1887.)

Dans la faculté des sciences.

M. Isid. Kupfferschlaeger, professeur émérite. — 1° La conservation des bois.

2° La provision de beurre et sa conservation.

3° Instruction pratique pour l'emploi du pétrole.

4° Deux articles de chimie agricole, dans le *Journal de la Société agricole de l'Est.*

5° Deux articles d'économie domestique et d'hygiène, dans le *Médecin de la famille.*

M. G. Dewalque. — 1° Sur l'état de la végétation le 21 avril 1886. (*Bull. Acad.*, XI, 435.)

2° Quelques rapports à l'Académie.

3° Diverses notices pour la *Biographie nationale.*

4° Diverses communications à la *Société géologique de Belgique*, entre autres : Un nouveau dosage du fer des eaux de Spa et sur l'orthographe du nom Dreissensia.

M. Edouard Van Beneden. — 1° Archives de Biologie. Continuation. Vol. VII.

2° Sur la présence, en Belgique, du Bothriocephalus latus. Brems.

3° « Weber *die sogenannte Chordahöhle der Saügethiere* » dans Tageblatt der 59. Versammlung deutscher Naturf. und Aerzte in Berlin von 18. — 24 septembre 1886.

4° Les Tuniciens sont-ils des poissons dégénérés, dans *Zoologischer Anzeiger.* 1887.

5° Les Genres Ecteinascidéo Rhopalœa et Huiteria (Nov. gen.) dans *Bulletins de l'Acad. roy. de Belg.* 1887.

6° Nouvelles recherches sur la fécondation et la division mitosique. En collaboration avec M. Ad. Neyt. (*Bull. Acad. roy. de Belg. 6 planches.*)

7° Diverses analyses dans *Physiologisches Centralblatt* et rapports dans *Bull. Acad. roy. Belg.*

M. V. Dwelshauvers. — *Conférence sur l'enseignement de la mécanique appliquée.*

M. A. Habets. — Rapport sur la classe 45 de l'Exposition universelle d'Anvers 1885 : Le matériel et les procédés de l'Exploitation. *(Rapports des membres du Jury international.* Bruxelles, Vromant, 1887.)

M. C. Le Paige. — 1° Sur les homographies dans le plan. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique, 3e série, t. XII.)*

2° Recherches sur le pentaidre. *(Ibid., t. XIII.)*

3° Sur les points neutres des involutions supérieures. *(Ibid., t. XIV.)*

4° Un géomètre belge du XVII^e^ siècle. René-François de Sluse. *(Ciel et Terre, 2^e^ série, t. II.)*

5° Rapports sur divers travaux de mathématiques. *(Bull. de l'Acad., t. XII-XIV.)*

M. J. Neuberg. — 1° *Mathesis*, recueil mathématique à l'usage des écoles spéciales et des établissements d'instruction moyenne, publié par P. Mansion et J. Neuberg, t. XII.

2° Note sur la strophoïde. *(Mathesis, t. VI.)*

3° Polygones et polyèdres harmoniques. En collaboration avec M. Tarry. *(Association française pour l'avancement des sciences, congrès de Nancy,)*

4° Equation générale des cercles de Tucker. *(Journal de Mathématiques spéciales, 1886.)*

5° Géométrie du triangle. Transformations de coordonnées. *(Ibid.)*

6° Sur la détermination de la tangente et du rayon de courbure. *(Ibid, 1887.)*

7° Questions proposées. *(Educationel Times, Wiskundige Opgaven, Journal de Mathématiques spéciales, Mathesis.)*

M. J. Fraipont. — 1° La race humaine de Neanderthal ou de Canstadt en Belgique, en collaboration avec M. Max Lohest. *(Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3^e^ série, t. XII, n° 12, 1886, avec 9 figures dans le texte.)

2° Mensurations du crâne de la grotte de Dieupart. *(Bulletin de la Société géologique de Belgique*, t. XIV, 1887.)

3° La poterie de la grotte d'Engis. *(Revue d'anthropologie de Paris*, 3^e^ série, t. II, 1887, avec 3 figures dans le texte.)

4° La poterie de la grotte de Spy. *(Même Revue*, Paris, 1887.)

5° La poterie de la grotte de Modave, en collaboration avec M. J. Braconier. *(Même Revue*, Paris, 1887, avec une figure dans le texte.)

6° Recherches ethnographiques sur des ossements humains découverts dans des dépôts quaternaires d'une grotte, à Spy, et détermination de leur âge géologique, en collaboration avec M. Max Lohest. *(Archives de biologie*, t. VII, 1887, avec 20 figures dans le texte et 4 planches.)

M. F. Folie, chargé de cours. — 1° *Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles pour 1887*, in-16.

2° *Bulletin météorologique quotidien*, in-folio.

3° *Bulletin météorologique mensuel*, in-folio.

4° *Catalogue d'étoiles de l'Observatoire*, vol. in-4°.

5° *Petite climatologie de l'amateur et de l'agriculteur belges.* Bruxelles, in-16.

6° Traduction flamande de l'ouvrage précédent. Même format.

7° Démonstration pratique de l'existence de la nutation diurne. (Comptes-rendus de *l'Académie des sciences de Paris.)*

8° Sur la nutation diurne du globe terrestre. (Idem.)

9° Praktischer Beweis der täglichen Nutation. *(Astronomische Nachrichten*, n° 2768.)

10° Ueber einige in den Peters'schen Formeln unberücksichtigten Glieder der jährlichen Nutation. (Idem, n° 2771.)

11° *Théorie des mouvements diurne, annuel et séculaire de l'axe du monde*, 2e et 3e parties. (En cours d'impression.)

12° *Traduction de la théorie mécanique de la chaleur de R. Clausius*, en collaboration avec M. J. Ronkar. (Mons, in-8°.)

13° Sur l'enregistrement par microphone des battements d'une pendule. *(Bulletin de l'Académie de Belgique.)*

14° Rapport sur les travaux de l'Observatoire royal de Bruxelles en 1885 et 1886. *(Vierteljahrsschrift der Astron. Gesellschaft.)*

15° Plusieurs rapports présentés sur des mémoires présentés à l'Académie.

M. E. Ronkar, chargé de cours. — 1° Notes sur les oscillations d'un pendule, produites par le déplacement de l'axe de suspension. *(Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. 13, n° 8, 1887.)

2° (en collaboration avec M. Folie). — *Théorie mécanique de la chaleur, par R. Clausius.* 2e édition, refondue et complétée, traduite sur la 3e édition de l'original allemand, t. I, in 8°. (Manceaux, Mons, 1887.)

M. Jacques Deruyts, chargé de cours.— 1° Sur le reste des formules d'approximation pour le calcul des intégrales définies. *(Bulletin de la Société Mathématique de France*, t. XV.)

2° Sur quelques propriétés des semi-invariants. *(Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, mars 1887.)

3° Sur certains systèmes de polinômes associés. (Mémoires de la *Société royale des sciences de Liége*, t. XIV, 2e série.)

4° Développements sur la théorie des formes binaires. *(Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, juillet 1887.)

M. Ch. Fievez, chargé de cours. — Nouvelles recherches sur le spectre du carbone. *(Bulletin de l'Académie de Belgique.)*

M. P. G. De Heen, chargé de cours. — 1° Note touchant un travail

de M. Robert Schiff sur la chaleur spécifique des liquides. (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XII, nos 9-10.)

2° Détermination de la loi générale qui régit la compressibilité des gaz. (*Idem*, juillet 1887.)

M. L. Goret, professeur aux Ecoles spéciales. — 1° L'industrie des verres spéciaux.

2° La condensation des gaz sulfureux et leur application à la fabrication de l'anhydride sulfureux liquide.

M. H. Forir, répétiteur aux Ecoles spéciales. — A. de Lasaulx. — Précis de pétrographie. Introduction à l'étude des Roches. Traduction par H. Forir. Paris, Rothschild, 1887, in-8°, XX, 378 pages.

Contributions à l'Etude du système crétacé de la Belgique. — I. Sur quelques poissons et crustacés nouveaux ou peu connus. (*Ann. Soc. Géol. de Belg. Mémoires*, t. XIV.) Liége, Vaillant-Carmanne, 1887. In-8°, 34 p., 2 pl.

Notices Bibliographiques. — IV. Les dépôts glaciaires des plaines basses de l'Allemagne du Nord, par W. Dames. — De la formation des vallées sur la rive gauche du Rhin et particulièrement de la formation de la partie inférieure de la vallée de la Nahe, par H. Grebe. — Sur les plissements interrompus, par E. Suess. — Les récentes variations des vues modernes sur le plissement, par A. Bittner. (*Ann. Soc. Géol. de Belg. Bibliographie*, t. XIV.) Liége, Vaillant-Carmanne, 1887, in-8°.

M. Eug. Prost, assistant du cours de chimie. — 1° Recherches sur la constitution des chlorates. (En collaboration avec M. le professeur Spring.)

2° Sur le sulfure de cadmium colloïdal. (Mémoire présenté à l'Académie royale de Belgique, dans sa séance de juillet 1887.)

M. P. Ubaghs, assistant du cours d'astronomie. — Détermination de la direction et de la vitesse du transport du système solaire dans l'espace. Deuxième partie.

M. Osc. Terfve, assistant du cours de zoologie. — Recherches sur la spermatogénèse chez « Asellus aquaticus ». (Mémoire présenté au concours de 1886 pour les bourses de voyage et agréé par le jury.)

M. L. de Ball. — 1° *Recherches* sur l'orbite de la planète (181) Eucharis. (Mém. de l'Acad. royale de Belgique, 1887.)

2° *Détermination* de la parallaxe relative de l'étoile principale du couple optique Σ 1516. (Mém. de l'Acad. r., 1887.)

3° *Masse* de la planète Saturne, déduite des observations des satellites Japhet et Titan, faites en 1885 et en 1886. (Mémoire présenté à l'Académie royale, dans sa séance du 6 août 1887.)

4° *Note* sur l'Institut astronomique annexé à l'Université de Liége. (*Vierteljahrsschrift der astronomischen Gesellschaft*, 1887, II Heft.)

5° *Observations* d'étoiles doubles. (Astr. Nachr., n° 2753.)

6° *Eléments* et éphéméride de la planète (181) Eucharis. (*Berliner astronomisches Jahrbuch für 1888.*)

M. François Deruyts, docteur en sciences. — 1° Génération d'une surface du troisième ordre. (*Mémoire de la Société royale des sciences de Liége*, 2e série, tome XIV.)

2° Sur quelques transformations géométriques. (*Idem.*)

3° Sur la représentation des involutions unicursales. (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, tome XIV.)

M. Edmond van Aubel. — 1° Quelques mots sur la transparence du platine et des miroirs de fer, nickel, cobalt, obtenus par électrolyse. (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique. 1886.*)

2° Notiz über die Durchsichtigkeit des Platins. (*Repertorium der Physik, herausgegeben von Dr Professor F. Exner, 1887.*)

3° *En collaboration avec M. le professeur Spring* :

Sur la vitesse de réaction du zinc plombé avec quelques acides, dans divers états de concentration et de température. (*Annales de chimie et de physique. — Zeitschrift für physikalische Chemie* et *Bulletins de la Société chimique à Paris, 1887.*)

4° Collaboration aux : « *Fortschitte der Physik.* » — Analyses de quelques travaux de physique publiés en Belgique.

Dans la faculté de médecine.

M. Ad. Wasseige. — 1° Chorée grave pendant la grossesse, accouchement forcé. (*Bull. de l'Académie*, 4e série, t. I, 1887.)

2° Rétrécissement du bassin. — Accouchement prématuré artificiel. — Application du forceps. — Enfant vivant. — Suite des couches normales. (*Bull. de la Société médico-chirurgicale de Liége*, septembre 1887.)

M. V. Masius. — 1° De la tuméfaction de la rate dans l'ictère catarrhal. (*Revue générale de clinique et de thérapeutique.*)

2° Note sur l'action physiologique et sur l'action thérapeutique du sulfate de spartéine. (*Académie royale de médecine de Belgique.*)

M. C. Vanlair. — 1° Recherches critiques et expérimentales sur l'innervation indirecte de la peau. (*Archives de biologie* de Van Beneden et Van Bambeke, t. VII, 1886.)

2° Cours de pathologie interne. Liége, 1887.

3° La guerre aux microbes. (*Revue de Belgique*. Janvier 1887).

M. A. Swaen. — Etudes sur le développement de la torpille (Torpedo ocellata). 1re partie. (Dans les *Archives de Biologie.*)

M. A. von Winiwarter. — 1° Die allgemeine chirurgische Pathologie u. Therapie, von Th. Billroth und A. von Winiwarter. 13me édition, Berlin, Reimer.

2° L'hôpital de Bavière. Liége, 1886.

M. F. Putzeys. — Commission spéciale instituée pour l'examen du plan général des égouts à construire, dressé par M. l'ingénieur J. Mottart. Rapport de M. Félix Putzeys.

Collaboration à la rédaction du *Mouvement hygiénique.*

M. Léon Fredericq. — 1° *Institut de physiologie.* Travaux du laboratoire, tome I, comprenant une notice sur les recherches exécutées au laboratoire de physiologie de l'Université de Liége, de 1880 à 1884, et 10 mémoires par E. Delsaux, G. Corin, A. Van Beneden, F. Henrijean, S. Fredericq et Léon Fredericq. Un vol. in-8° de XIX — 232 p. et 57 fig. Gand, I. Vanderpoorten, 1886.

2° Les mutilations spontanées ou l'autotomie. *Revue scientifique.* 13 nov. 1886, n° 20, tome 38, p. 613-620, 4 fig.

3° Travail et chaleur musculaire. *Ibid*, 9 avril 1887. T. 39, p. 466.

4° L'autotomie chez les étoiles de mer. *Ibid*, 7 mai 1887. T. 39, p. 589.

5° Was soll man unter dem Namen *Traube-Hering'sche Wellen* verstehen. Verhandlungen der physiologischen Gesellschaft zu Berlin, 1887.

6° Sur la physiologie du cœur chez le chien. Communication préliminaire. (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique.* Décembre 1886. 3e série. Tome XII, p. 661.)

7° Sur la circulation céphalique croisée ou échange de sang carotidien entre deux animaux. (*Ibid.*, 2 avril 1887. 3e série. Tome XIII, p. 417.)

8° Sur les phénomènes électriques de la systole ventriculaire chez le chien. (*Ibid.* Mai 1887. 3e série. Tome XIII, p. .)

9° Sur le tracé cardiographique et la nature de la systole ventriculaire. (*Ibid.* Juin 1887. 3e série. Tome XIII, p. .)

10° Article Thyroïde dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, de Dechambre-Lereboullet, 1887. 3e série. T. XVII.

11° Analyses et rapports dans *Bulletins de l'Académie royale de Belgique, Revue des sciences médicales, Centralblatt für physiologie*, etc.

M. Ch. Firket. — Manuel de microscopie clinique, 3e édition,

1re partie, in-8°. Bruxelles, Manceaux. En collaboration avec M. G. Bizzozero, professeur de pathologie à l'Université de Turin.

M. Ch. Julin, chargé de cours. — 1° Le système nerveux, grand sympathique de l'Ammocoetes (Petromyzon Planeri). Communication préliminaire (*Anatomischer Anzeiger* II Jahrgang, n° 7, 1887. 10 pages).

2° Des origines de l'Aorte et des Carotides chez les poissons cyclostomes. Communication préliminaire. (*Anatomischer Anzeiger* II Jahrgang, n° 8, 1887. 11 pages, 4 fig. dans le texte.)

3° Les deux premières fentes branchiales des poissons cyclostomes sont-elles homologues respectivement à l'évent et à la fente hyo-branchiale des Sélaciens ? Communication préliminaire. *(Bulletin Acad. royale de Belgique,* 3e série, t. 13, n° 3. Mars 1887. — 19 pages et 1 pl. lith.)

4° Quelle est la valeur morphologique du corps thyroïde des vertébrés ? *(Ibidem,* 8 pages.)

5° De la valeur morphologique du nerf latéral du Petromyzon. *(Ibidem,* 10 pages.)

6° De la signification morphologique de l'épiphyse (glande pinéale) des vertébrés. (*Bulletin scientif. du Nord de la France et de la Belgique.* 1887. 2e série, 10e année. 75 pages et 3 pl. lith.)

7° Comptes-rendus et analyses de divers ouvrages. *(Bullet. scient. du Nord de la France et de la Belgique,* 10e année.)

8° Chronique scientifique du *Journal de Liége.*

M. Arm Jorissen, agrégé spécial. — 1° Action des plantules d'orge et de maïs sur les solutions de nitrates. *(Bull. de l'Acad. des sciences.)*

2° Nouveau procédé pour la recherche du nitrate dans le chlorate potassique. *(Journal de Pharmacie d'Anvers.)*

3° Divers articles sur la question des eaux potables. (*Id.*)

4° Sur la présence du thallium dans les blendes des bords de la Meuse. (En collaboration avec M. Hairs, dans le *Bulletin de la Société Géologique de Belgique.*)

5° Revue mensuelle de Chimie Médicale, de Toxicologie et de Pharmacologie, dans les *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*

M. X. Francotte, agrégé spécial. — 1° Chylurie non parasitaire. *(Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.)*

2° Observations neuro-pathologiques : Pseudo-sclérose. Paramyoclonus multiplex. *(Ibid.)*

3° Revues, analyses. *(Ibid.)*

M. F. Fraipont, assistant à la clinique chirurgicale. — 1° Observa-

tions chirurgicales. (Tumeur du mésentère et fibrome utérin, dans les *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.)*

2° Un cas d'ovarite chronique avec phénomènes hystériques guéri par la castration. *(Ibid.)*

3° Note sur le traitement de l'érysipèle. *(Ibid.)*

4° De la dilatation de l'utérus en gynécologie. *(Ibid.)*

5° Du traitement des fractures de l'olécrane. *(Ibid.)*

6° Du tamponnement de l'utérus comme moyen hémostatique. *(Ibid.)*

7° Rapports. — Comptes-rendus. — Analyses, revues, articles bibliographiques, etc., etc. *(Ibid.)*

M. G. Foettinger, assistant du cours d'anatomie. — 1° Manuel de dissection, par W. Braune et W. His, traduit de l'allemand. (Bruxelles, Manceaux.)

2° Analyses et rapports. *(Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.)*

M. L. Leplat, assistant de la clinique ophthalmologique. — 1° De la régénération de l'humeur aqueuse après la paracentèse cornéenne. *(Annales d'oculistique* et *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.)*

2° Revue mensuelle d'ophthalmologie. *(Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.)*

Dr Paul Snyers, assistant à la clinique médicale. — 1° De l'action antipyrétique et antirhumatismale de l'antifébrine (clinique de M. le prof. Masius). *(Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.)*

2° Contribution à la pathogénie de la maladie de Bright. — De l'action des injections d'albumine sur le parenchyme rénal. *(Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique.)*

3° Un cas d'ictère de cause morale. — Mort. — Autopsie. — (Clinique de M. le prof. Masius.) *(Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.)*

4° Analyses, rapports et traductions publiés dans les *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*

M. F. Henrijean, assistant. — 1° Les Microorganismes, par C. Flugge, traduit de l'allemand par F. Henrijean. 1 vol. 700 p. 144 fig. A. Manceaux.

2° Application de la photographie à l'étude de l'électrotonus des nerfs. — Comm. préliminaire. *(Bull. de l'Acad. des sciences*, juillet 1887.)

3° Contribution à l'étude de l'Antiseptie. (Mémoire couronné au concours universitaire de 1886-1887.)

4° Communications. Analyses. Rapports. *(Bull. de la Société méd.-chir. de Liége.)*

M. Ern. Malvoz. — Sur le mécanisme du passage des microbes de la mère au fœtus. Bruxelles, in-8°.

COLLECTIONS.

Le cabinet de physique a fait l'acquisition des appareils suivants :

1° Un hypsomètre, système Baudin ;
2° Un hygromètre à condensation, de Bourbouze ;
3° Une pile de charge ;
4° Deux aréomètres de Nicholson ;
5° Un réfractomètre de Jamin ;
6° Un compensateur id. ;
7° Un tube carré, à deux compartiments, avec robinets ;
8° Un gros électro-aimant à barres creuses ;
9° Deux bobines de rechange à noyaux pleins ;
10° Quatre tableaux d'interférence de la lumière polarisée (sur carton).

Le manque de place et la détestable situation du local, frappé de servitude par d'autres services, nuit malheureusement à l'arrangement méthodique du matériel de la physique, en compromet la bonne conservation et augmente les frais d'entretien. Cette situation unique, signalée sans succès depuis plus de 25 ans, prendra fin, nous devons l'espérer, avec les nouvelles installations.

Les collections minérales se sont enrichies d'importantes séries de minéraux, de roches et de fossiles, ainsi que de nombreuses plaques minces pour les études microscopiques. En outre, on a fait l'acquisition de quelques instruments, notamment de deux goniomètres d'application et de deux goniomètres à réflexion, pour les exercices pratiques, des élèves.

La collection de chimie générale et de chimie approfondie, au lieu de s'accroître dans l'année, a décru. La diminution du subside pour le matériel a obligé le professeur à se servir des matériaux de collection pour pouvoir fournir aux élèves ceux nécessaires aux manipulations.

En outre, beaucoup d'appareils sont dégradés ou perdus, parce qu'ils ont séjourné dans des salles où ils se trouvaient exposés aux vapeurs corrosives. L'insuffisance toujours croissante des locaux et l'absence complète de ventilation sont les causes permanentes de ces accidents.

La collection de chimie industrielle s'est augmentée de spécimens d'appareils relatifs à diverses falsifications, d'échantillons de matières premières et de produits fabriqués relatifs à la chimie industrielle organique et inorganique, de dessins d'appareils nouveaux.

Grâce à un crédit extraordinaire spécial, la collection de chimie analytique et de docimasie a pu acquérir une série d'appareils pour l'analyse générale et industrielle des gaz.

A défaut de salle convenable pour ce genre d'analyses dans les bâtiments principaux, l'honorable professseur chargé de ce service a été obligé, malheureusement, de déposer provisoirement les appareils susdits à l'Institut de pharmacie. L'achèvement de l'Institut chimique pourra seul faire cesser cet état de choses.

Les collections paléontologiques se sont accrues : 1° de planches murales pour l'enseignement de la paléontologie et de la géographie animale ; 2° d'instruments d'anthropométrie; 3° de deux mille ossements, débris d'ossements, silex taillés de l'époque quaternaire, provenant d'une grotte à Spy, explorée par MM. Lohest et de Puydt; 4° de trois mille ossements, débris d'ossements, silex taillés de l'époque quaternaire, provenant de grottes explorées sur la Mehaigne par MM. le docteur Tihon et le professeur

J. Fraipont ; 5° d'un grand nombre d'ossements humains et silex taillés, donnés par l'Institut archéologique de Liége et par MM. Braconier, de Puydt, Destinez, Lohest et Moreels.

Pendant l'année écoulée, le professeur chargé des cours de botanique s'est attaché à rassembler les objets les plus nécessaires aux démonstrations qui doivent accompagner ses leçons.

Pour l'anatomie végétale, des matériaux convenablement choisis ont été récoltés en saison. Une cinquantaine de séries de préparations microscopiques ont été exécutées par les deux élèves préparateurs. Chaque série comprend trente préparations destinées à être mises entre les mains des étudiants pendant les séances des travaux pratiques.

Pour l'étude des plantes phanérogames, les espèces les plus typiques de chaque famille sont maintenant cultivées au jardin en très-nombreux exemplaires. Des échantillons fleuris sont remis aux élèves, au laboratoire, afin qu'ils puissent les analyser commodément. Les fruits de ces plantes sont récoltés chaque année en grand nombre et distribués, l'année suivante, en même temps que les fleurs fraîches.

L'époque tardive de la maturité de la plupart des fruits rend cette collection très-utile.

C'est principalement dans le but de perfectionner de plus en plus les moyens de démonstration, que le professeur se propose de compléter les collections de l'Institut botanique.

Les collections de géométrie descriptive appliquée se sont accrues de deux modèles de coupe des pierres, d'une voûte biaise en appareil héliçoïdal et d'un escalier vis-à-jour.

La collection d'instruments d'astronomie s'est enrichie d'un météoroscope, particulièrement destiné à l'observation des étoiles filantes, d'une petite bobine de Rumkorf

servant aux études spectrales, et de téléphones et microphones pour l'enregistrement des battements des pendules.

La collection d'instruments magnétiques a été munie de tous les accessoires (supports, miroirs) nécessaires au fonctionnement des instruments à lecture directe et à enregistrement.

La collection des appareils et instruments météorologiques et géodésiques ne s'est pas accrue.

L'Institut continue à recevoir, à titre d'échange, les publications des observatoires étrangers dont l'énumération serait trop longue.

La collection de mécanique appliquée s'est enrichie des appareils suivants : 1° deux appareils analyseurs de gaz ; 2° quatre thermomètres marquant jusque 500° ; 3° une pompe à faire le vide ; 4° dix tubes mesureurs des dépressions; 5° accessoires divers de la machine à vapeur d'expériences, de son frein, etc.; 6° un manomètre à air libre avec ses accessoires; 7° trois thermomètres à air; 8° un appareil pour tarer les thermomètres à mercure ; 9° un purgeur automatique avec serpentin refroidisseur ; 10° une soupape Periel, etc., etc.

Les collections du cours d'architecture industrielle se sont augmentées : 1° d'un Palmer gradué au centième de millimètre ; 2° d'un compas avec vernier ; 3° d'une collection d'éprouvettes de résistance en fer et en acier ; 4° de plusieurs dessins destinés aux cours ; 5° d'un planimètre d'Amsler.

La collection d'exploitation des mines a reçu un anémomètre Negretti et Zambra et un modèle de cartouche Settle pour le tirage dans les mines à grisou.

Les collections de physiologie se sont accrues de plusieurs appareils servant à l'étude des phénomènes électriques présentés par les tissus vivants.

Le laboratoire d'anatomie pathologique spéciale a fait l'acquisition de quelques instruments destinés à des analyses de produits morbides. La collection des planches coloriées destinées aux démonstrations du cours de pathologie interne a été augmentée. On a réuni un certain nombre de préparations macroscopiques et microscopiques se rapportant à des recherches spéciales sur la régénération des nerfs et sur les altérations déterminées par leur section.

La collection d'anatomie pathologique s'est enrichie de divers instruments et de pièces pathologiques intéressantes, recueillies dans le service d'autopsie ou données par divers médecins et par M. L. Brouwier, médecin-vétérinaire, directeur de l'Abattoir de Liége. On a pu commencer une collection de dessins et de planches murales destinées à faciliter la description des lésions morbides.

La clinique chirurgicale a fait l'acquisition de divers appareils, dont les principaux sont : 24 sondes molles de Nélaton, deux Colpeurguters de Braun, deux Minerves, un chasse-fil de Colue, une pince pour corps étrangers de l'oreille, de Politzer; une filière complète de dilatateurs de Hegar, un support du bassin d'après Esmant, un hermotonce.

BIBLIOTHÈQUE.

Le subside porté au budget de l'État a été, cette année, de 16,100 francs, dont 600 sont destinés à des livres spéciaux pour l'usage de l'École des mines. Le crédit de la ville pour achat de gravures, monnaies, médailles et ouvrages concernant l'ancien pays de Liége, a été réduit à 1,000 francs.

Le nombre des volumes inscrits au catalogue d'entrée, depuis le 1er octobre 1886 jusqu'au 1er octobre 1887, est de 4,197, comprenant :

1,207 volumes in-8°.
242 id. in-4°.
32 id. in-folio.
144 brochures.
2,572 dissertations.

Des dons ont été faits par les gouvernements de Belgique, de France, d'Allemagne, d'Italie, de Hollande, des États-Unis d'Amérique, de Venezuela, par l'Institut Smithsonien, la Société Franklin, de Liége, la Société Bibliographique belge, la Société des Bibliophiles liégeois, l'Institut Archéologique liégeois, l'Association des Ingénieurs sortis de l'École de Liége, l'Association Britannique pour l'avancement des Sciences, la Société Médico-Chirurgicale de Liége, la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liége, la Société des Spirites, la Société libre d'Émulation de Liége, la Société d'Histoire et de Géographie, la Société de Tournai, la Société Entomologique de Belgique, la Société de Photographie, le Cercle d'études des Sciences Sociales, la Commission des échanges internationaux, le Musée Guimet, l'Académie des Lincei de Rome, la Bibliothèque d'Oxford, les Académies de Vienne et de Metz, les villes de Gand, de Washington, le Willemsfonds, la Société d'Émulation de Bruges et la Société Archéologique de Namur.

Les Universités d'Aix, Montpellier, Lyon, Rennes, Caen, Nancy, Dijon, Douai, Toulouse, Paris, Clermont-Ferrand, Poitiers, Grenoble, Montauban, Lille, Alger, Bordeaux, Tubingue, Kiel, Breslau, Giessen, Marburg, Iéna, Wurzbourg, Helsingfors, Munich, Strasbourg, Fribourg, Genève, Bâle, Zurich, Budapest, Heidelberg, Königsberg, Erlangen, Copenhague, Luna, Bonn, Berlin, Leide, Amsterdam, Gand, Bruxelles, Louvain, Porto, Californie et le Gymnase de Hambourg ont continué l'envoi de leurs publications.

Des dons ont encore été faits par des personnes amies de l'instruction dont les noms suivent : Aug. Hock, M. Grandjean, J. Defrecheux, C. Defrecheux, Pirenne, Doyen, Bochkowitz, Cl. Lyon, de Lacerda, Libert, E. Devos, Jos. Demarteau, Ch.-Aug. Desoer, L. de Thier, Van Bastelaer, Maton, Van Schoor, Detroz, Preud'homme de Borré, Schaepkens, E. Courtonne, Lameeré, Lanoaille, Lachèse, Chatelanat, Vaillant-Carmanne, Mme Chantraine, Middendorp, H. Burg, Angelet, de Rey-Pailhade, J. Koene, J. Colasse, Raskop, Ad. Burggrave, J. Dejardin, E. Beaujean, le baron de Blanckart-Surlet, Louis Wagner, Smits, Janken, C. Freit, Loffenholz von Kolberg, le dr King, de Calcutta, Nizet, Maignen, A. Wüllner, Luvin, et par MM. les professeurs et chargés de cours Masius, E. van Aubel, Perard, Dewalque, Kupfferschlaeger, Kurth, von Winiwarter, Delbœuf, Le Paige, Chauvin, F. Fraipont, Spring, A. Deschamps, L. Goret, Holzer, Schorn, Wasseige, Troisfontaines, X. Francotte, J. Jorissenne, Fraipont, Wilmotte, J. Ansiaux et Forir.

Nous remercions, au nom de l'Université, les donateurs qui ont bien voulu enrichir notre bibliothèque.

On a consulté sur place 18,868 volumes, outre les revues périodiques.

Le prêt au dehors a été de 9,983 volumes et de 1,463 partitions de musique.

Messieurs les Etudiants,

Les bonnes études sont la base essentielle de notre véritable émancipation. La science n'a pas seulement le mérite de nous mettre à même d'exercer un état avec plus de sûreté et de précision ; elle agit aussi sur nos mœurs et sur notre carac-

tère, et cette action est son criterium supérieur. C'est à cause de cet office de la science que votre principale mission dans le monde sera de lui procurer des adhésions, éclairées par l'exemple de l'usage que vous en aurez su faire.

J'ai déclaré ici, l'année dernière, que vous m'aviez rendu douce et facile la fonction de Recteur ; j'affirme encore aujourd'hui que, grâce à votre bonne conduite et aux rapports, aussi aimables que respectueux, que vous avez eus avec moi, cette mission m'a paru la simple extension de la charge d'un père de famille.

De l'extérieur, nulle plainte ne m'est parvenue. L'exiguité de nos locaux et le désir bien naturel que peut avoir chacun de vous de conquérir les places les plus favorables pour entendre les cours causent souvent quelque agitation, surtout dans les premiers jours qui suivent la rentrée, mais je me plais à dire que l'arrivée du professeur suffit toujours à rétablir le calme et qu'aucun incident fâcheux n'est résulté de cette circonstance.

Aussi, Messieurs, je tiens à vous adresser publiquement mes remercîments et mes félicitations pour votre tenue correcte, et digne de l'Université de Liége.

MESSIEURS,

Je dois aussi vous remercier au nom du corps professoral, au nom de l'Université, d'avoir bien voulu honorer de votre présence notre séance de rentrée.

Cette assistance nombreuse à la réouverture des cours est le meilleur encouragement que vous pouvez nous donner. Tous, nous le comprenons et nous nous efforcerons toujours d'élever le niveau des études, de procurer au petit pays dont nous sommes si fiers, des citoyens instruits, utiles et sages.

C'est là notre désir, Messieurs, et vous pouvez être certains que nous mettons à l'accomplir notre honneur et notre bonheur.

Je déclare ouverte l'année académique 1887-1888.

AUTORITÉS ACADÉMIQUES

CORPS ENSEIGNANT

PROGRAMME DES COURS

AUTORITÉS ACADÉMIQUES

Recteur et Président du Conseil :

M. A. WASSEIGE, professeur ordinaire à la Faculté de médecine.

Secrétaire du Conseil :

M. V. CHAUVIN, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie.

Doyens des Facultés :

Faculté de Philosophie et Lettres.

M. A. LE ROY, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

M. G. GALOPIN, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. C. LE PAIGE, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

M. P. NUEL, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Professeurs ordinaires.

* * * : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités grecques.

J. STECHER (*quai de Fragnée, 36*) : Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine. — Exercices d'analyse et de critique littéraire.

A. LE ROY (*rue Fusch, 32*) : Logique. — Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne. — Métaphysique générale et spéciale.

J. DELBŒUF (*boulevard Frère-Orban, 32*) : Explications d'auteurs latins. — Exercices philologiques sur la langue latine. — Id. sur la langue grecque. — Exercices spéciaux sur la philosophie.

L. ROERSCH (*rue de Chestret, 5*) : Explication d'auteurs grecs. — Éléments de la grammaire générale. — Exercices spéciaux de philologie classique.

G. KURTH (*rue Simonon, 25*) : Histoire politique du moyen-âge. — Histoire comparée des littératures européennes modernes.

V. CHAUVIN (*rue Wazon, 52*) : Littérature orientale (Hébreu et Arabe). — Droit musulman. — Histoire ancienne de l'Orient.

N. LEQUARRÉ (*rue André Dumont, 37*) : Histoire

politique du moyen-âge. — Histoire politique moderne. — Géographie générale.

A. Deschamps (*rue de la Paix, 14*) : Histoire de la littérature française. — Psychologie. — Philosophie morale.

E. Hubert (*rue Duvivier, 20*) : Histoire contemporaine. — Histoire politique interne de la Belgique. — Exercices pratiques sur l'histoire de Belgique.

Chargés de cours.

C. Renard (*rue Sainte-Véronique, 28*) : Esthétique et histoire de l'art.

R. De Block (*rue Fabry, 9*) : Histoire de la littérature flamande.

M. Wagner (*rue Saint-Gilles, 239*) : Langues et littératures germaniques et exercices y relatifs.

E. Monrose (*Passage de la Monnaie, 4, Bruxelles*) : Cours de lecture à haute voix et de débit oratoire.

S. Bormans (*rue Louvrex, 73*) : Paléographie et diplomatique.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeur émérite.

V. Thiry (*rue Courtois, 20*) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

Professeurs ordinaires.

E. de Laveleye (*rue Courtois, 38*) : Économie politique. — Économie industrielle.

A. de Senarclens (*boul. Frère-Orban, 10*) : Pandectes.

F. Thiry (*rue Fabry, 1*) : Organisation judiciaire, compétence et procédure civile. — Droit criminel belge.

G. Galopin (*St-Jacques, Angleur*) : Droit civil moderne. — Lois organiques du notariat. — Lois fiscales.

A. Bontemps (*rue Hemricourt, 22*) : Droit administratif et droit public interne. — Encyclopédie du droit.

Professeurs extraordinaires.

Ch. Dejace (*avenue d'Avroy, 60*) : Introduction historique au cours de droit civil. — Histoire et institutes du droit des gens, y compris la législation sur les consulats. — Droit naturel ou philosophie du droit.

J. Namur (*rue de Sluse, 19*) : Histoire et institutes du droit romain.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeurs ordinaires.

G. Dewalque (*rue de la Paix, 17*) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie stratigraphique.

A. Gillon (*avenue Rogier, 29*) : Métallurgie.

L. Perard (*rue du Saint-Esprit, 101*) : Physique expérimentale. — Mécanique élémentaire.

Ed. Van Beneden (*rue des Augustins, 43*) : Éléments de zoologie. — Zoologie. — Anatomie et physiologie comparées. — Embryologie.

W. Spring (*rue Paul Devaux, 1*) : Chimie générale. — Chimie générale approfondie.

V. Dwelshauvers-Dery (*quai Marcellis, 4*) : Mécanique appliquée aux arts. — Physique industrielle.

A. Habets (*rue Paul Devaux, 3*) : Exploitation des mines.

J. Graindorge (*rue Paradis, 92*) : Théories dynamiques de Jacobi et Mécanique céleste. — Géométrie analytique. Mécanique analytique.

C. Le Paige (*rue des Anges, 21*) : Éléments de la théorie des déterminants. — Géométrie supérieure. — Analyse pure et calcul des probabilités.

L. L. DE KONINCK (*rue Bassenge, 48*) : Chimie analytique. — Docimasie.

J. NEUBERG (*rue de Sclessin, 6*) : Algèbre supérieure. — Calcul différentiel, calcul intégral et éléments du calcul des variations. — Géométrie projective et exercices y relatifs. — Compléments de géométrie descriptive.

Professeurs extraordinaires.

H. DECHAMPS (*rue des Vingt-Deux, 9*) : Architecture industrielle. — Construction des machines. — Travaux graphiques.

A. GRAVIS (*rue Bassenge, 33*) : Botanique.

J. FRAIPONT (*Mont Saint-Martin, 17*) : Géographie et paléontologie animales.

Chargés de cours.

F. FOLIE (*Plateau de Cointe*) : Astronomie et géodésie.

A. SCHOORN, professeur à l'École des mines (*rue des Prémontrés, 9*) : Géométrie descriptive et ses applications.

A. FIRKET (*rue d'Artois, 28*) : Notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

E. RONKAR (*rue S^t^-Gilles, 249*) : Physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel ; physique mathématique approfondie. — Statique graphique.

J. DERUYTS (*rue des Augustins, 35*) : Compléments d'analyse.

CH. FIEVEZ (*Observatoire royal de Bruxelles*) : Astrophysique.

P. G. DE HEEN (*rue de Joie, 58*) : Physico-chimie.

Chargés de cours aux Écoles spéciales.

J. VAN SCHERPENZEEL THIM, directeur général des mines (*rue Nysten, 34*) : Législation minière et industrielle.

A. STÉVART (*rue Paradis, 75*) : Exploitation des chemins de fer.

E. Gerard, ingénieur des télégraphes *(place de l'Acclimatation, 3)* : Applications de l'électricité (éléments d'électro-technique). — Théorie de l'électricité. — Electro-technique. — Exercices d'électro-technique.

L. Goret, professeur à l'Ecole des mines *(rue Sainte-Marie, 19)* : Chimie industrielle.

V. Francken, ingénieur *(rue S^t^-Hubert, 9)* : Analyse des produits industriels. — Travaux de recherches chimiques.

P. Trasenster, ingénieur *(boulevard Frère-Orban, 47)* : Géographie industrielle et commerciale.

H. Holzer, professeur à l'École des mines *(boulevard Frère-Orban, 34)* : Technologie du constructeur. — Théorie des mécanismes. — Travaux graphiques.

J. Krutwig, docteur en sciences *(rue du Parc, 23)* : Manipulations chimiques. — Travaux docimastiques.

Ph. Banneux, ingénieur des mines *(rue Vivegnis, 38)* : Analyse élémentaire.

G. Duguet *(rue du Parc, 21)* : Cours de topographie et exercices y relatifs.

E. Pasquet, maître de langues *(rue Bois-l'Evêque, 101)* : Langue anglaise.

F. Muth, maître de langues *(rue Fusch, 46)* : Langue allemande.

L. de Locht, ingénieur *(rue des Bégards, 19)* : Travaux graphiques.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeur émérite.

H. Sauveur *(boulevard de la Sauvenière, 32)* : Clinique interne.

Professeurs ordinaires.

Ad. Wasseige *(rue Lebeau, 6)* : Théorie des accouchements. — Clinique obstétricale. — Opérations obstétricales.

V. Masius *(rue Beeckman, 18)* : Pathologie générale. — Clinique des maladies des enfants. — Clinique interne. — Policlinique interne.

C. Vanlair *(rue des Augustins, 45)* : Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales. — Clinique des maladies des vieillards.

J. Ch. Van Aubel *(rue Louvrex, 107)* : Pharmacognosie et éléments de pharmacie. — Thérapeutique générale. — Médecine légale.

A. Swaen *(rue Ste-Marie, 5)* : Anatomie de texture générale ; anatomie descriptive ; anatomie des régions ; anatomie de texture spéciale. — Démonstrations anatomiques. — Exercices microscopiques d'histologie normale.

A. Von Winiwarter *(place Ste-Véronique, 29)* : Pathologie chirurgicale générale. — Clinique externe. — Théorie et pratique des opérations chirurgicales. — Policlinique externe.

F. Putzeys *(boulevard d'Avroy, 71)* : Une partie de l'anatomie descriptive. — Démonstrations anatomiques. — Hygiène publique et privée.

A. Gilkinet *(rue Renkin, 13)* : Pharmacie théorique et pratique. — Exercices microscopiques. — Paléontologie végétale.

L. Fredericq *(rue Nysten, 23)* : Physiologie humaine. — Exercices pratiques de physiologie.

P. Nuel *(rue Louvrex, 28)* : Physiologie des organes des sens. — Ophthalmologie. — Clinique et policlinique ophthalmologiques.

Th. Plucker *(rue Charles Morren, 10)* : Pathologie chirurgicale, y compris les affections des os et des articulations. — Clinique et policlinique des maladies syphilitiques et cutanées.

Professeur extraordinaire.

Ch. Firket *(rue Louvrex, 125)* : Anatomie pathologique. — Démonstrations anatomo-pathologiques. — Autopsies. — Exercices pratiques d'histologie pathologique. — Bactériologie pathologique.

Chargés de cours.

Th. Chandelon *(rue S^t^-Gilles, 86)* : Chimie toxicologique. — Exercices pratiques de chimie toxicologique.

Ch. Julin *(rue Bassenge, 46)* : Anatomie comparée.

Agrégés spéciaux.

A. Jorissen *(rue Sur-la-Fontaine, 106)* : Analyse organique et falsifications des denrées alimentaires.

X. Francotte *(quai de l'Industrie, 15)* : Pathologie générale du système nerveux.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. Is. Kupfferschlaeger, *rue du Jardin-Botanique, 18.*
J. P. Schmit, à Bruxelles.
A. C. De Cuyper, *rue Mercelis, 80,* à Bruxelles.
J. H. Borlée, *Etterbeck.*
J. E. Catalan, *rue des Éburons, 21.*
Ch. Loomans, *rue Beeckman, 20.*
P. Namur, *rue Bassenge, 32.*

PROGRAMME DES COURS.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS des **PROFESSEURS.**	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.			
(Doyen: M. A. Le Roy. — Secrétaire : M. N. Lequarré.)			
Matières de la première épreuve de la candidature préparatoire au doctorat dans la même Faculté.			
	MM.		
Explication d'auteurs latins	Delbœuf (J.), prof. ordinaire.	Vendredi, 8 à 9 h.; merc., 11 à 12.	Mercredi, 9 à 10 h.; jeudi, 10 à 11 h.
Explication d'auteurs grecs	Roersch (L.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire politique de l'antiquité . . .	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	. . . . .
Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques . .		Lundi, 10 à 11 h.; merc., 9 à 10 h.; vendredi, 11 à 12.	. . . . .
Histoire politique du moyen-âge . . .	Kurth (G.), prof. ordinaire.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.; mardi, 11 à 12 h.; merc., 10 à 11 h.	. . . . .
Histoire politique interne de la Belgique.	Hubert (E.), prof. ordinaire.	Lundi, 12 à 1 h.; jeudi, 2 1/2 à 3 1/2 h.; vendredi, 12 à 1 h.	. . . . .
MATIÈRES DE LA SECONDE ÉPREUVE.			
Explication d'auteurs latins.	Delbœuf (J.), prof. ordinaire.	Vendredi, 8 à 9 h.; merc., 11 à 12 h.	Mercredi, 9 à 10 h.; jeudi, 10 à 11 h.
Explication d'auteurs grecs	Roersch (L.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature française. . .	Deschamps (A), prof. ordinaire.	Lundi, jeudi, 11 à 12 h.	Mardi, samedi, 8 à 9 h.
Psychologie	(Idem.)	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	. . . . .
Philosophie morale.	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Logique.	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Histoire politique moderne	Lequarré (N.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.
Histoire de la littérature flamande. . .	De Block (R.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, 10 à 11 h.; samedi, 12 à 1 h.
Matières de l'examen de docteur.			
PREMIÈRE ÉPREUVE.			
Exercices philologiques sur la langue grecque	Delbœuf (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, 10 à 11 h.
Id. sur la langue latine.	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (1re partie). .	Le Roy (A.), professeur ordinaire.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature grecque et de la			

grecque	Delbœuf (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, 10 à 11 h.
Id. sur la langue latine.	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (2e partie) . .	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine (2e partie)	Stecher (J.), prof. ordinaire.	Jeudi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, 11 à 12 h.; samedi, 10 à 11 h.
Antiquités grecques.	. . . . .	. . . . .	Jeudi, 10 à 11 h.; vendr., 11 à 12 h.; samedi, 8 à 9 h.
Histoire comparée des littératures européennes modernes	Kurth (G.), prof. ordinaire.	Mardi, 10 à 11 h.; vend., 11 à 12 h.; samedi, 9 à 10 h.	. . . . .
Métaphysique générale et spéciale . . .	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	Mercr., vendredi, samedi, 8 à 9 h.	. . . . .
	COURS AUTORISÉ.		
Histoire politique du moyen-âge . . .	Lequarré (N.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, sam., 8 à 9 h.; merc., 12 à 1 h.	. . . . .

Matières non comprises dans les examens.

Exercices spéciaux sur la philosophie. .	Delbœuf (J.), prof. ordinaire.	Une séance par semaine.	Une séance par semaine.
Exercices de critique littéraire et philologique (textes français du XVIe siècle).	Stecher (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jours et heures à fixer ultérieurement.
Économie politique	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 h. à 1 h.	. . . . .
Critique des sources de l'histoire du Pays de Liége.	Kurth (G.), prof. ordinaire.	Une séance par semaine.	. . . . .
Cours pratique d'histoire: Encyclopédie des sciences historiques. — Exercices pratiques sur les sources de l'histoire de Belgique au XVIIIe siècle	Hubert (E.), prof. ordinaire.	Jeudi, 3 1/2 à 5 1/2 h.	. . . . .
Esthétique et histoire de l'art	Renard (C.), chargé de cours.	Lundi, merc., vend., 4 1/2 à 5 1/2 h.	. . . . .
Exercices critiques et pratiques sur les arts	(Idem.)	. . . . .	Jeudi, 4 à 5 h.
Exercices spéciaux de philologie classique	Roersch (L.), prof. ordinaire.	Mercredi, 11 à 12 h.	Mercredi, 9 à 10 h.
Epigraphie grecque et latine (1re partie).	De Block (R.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, 9 à 10 h.; samedi, 11 à 12 h.
Littérature orientale: hébreu.	Chauvin (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mer., 11 à 12 h.; vend., 9 à 10 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 12 à 1 h.
» » arabe	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h.	Mardi, jeudi, samedi, 12 à 1 h.
Droit musulman	(Idem.)	Lundi, 10 à 11 h.	. . . . .
Géographie.	Lequarré (N.), prof. ordinaire.	. . . . .	Samedi, 10 à 11 h.
Histoire contemporaine	Hubert (E.), prof. ordinaire.	Lundi, mardi, vendredi, samedi, 3 à 4 h.	. . . . .
Histoire ancienne de l'Orient (Arabie). .	Chauvin (V.), prof. ordinaire.	. . . . .	Samedi, 12 à 1 h.
Langue et littérature sanskrites	***	. . . . .	Mercredi, jeudi, vendredi, 12 à 1 h.
Langues et littératures germaniques . .	Wagner (M.), chargé de cours.	Lundi, samedi, 12 à 1 h.	Lundi, 11 à 12 h.; jeudi, 8 à 9 h.
Cours théorique et pratique de lecture à haute voix et de débit oratoire . . .	Monrose (E.), chargé de cours.	Lundi, 3 à 4 h.	Lundi, 3 à 4 h.
Paléographie et Diplomatique, y compris des exercices pratiques	Bormans (S.), chargé de cours.	Mercredi, samedi, 12 à 1 h.	Mercredi, samedi, 12 à 1 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS des PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.

FACULTÉ DE DROIT.

(Doyen : M. G. Galopin. — Secrétaire : M. A. Bontemps.)

Candidature.

	MM.		
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	Dejace (Ch.), prof. extraordinaire.	Jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Encyclopédie du droit (cours trimestriel)	Bontemps (A.), prof. ordinaire.	Mardi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Histoire et institutes du droit romain. .	Namur (J.), prof. extraordinaire.	Mardi, jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Droit naturel ou philosophie du droit. .	Dejace (Ch.), prof. extraordinaire.	. . . . .	Jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

Doctorat.

PREMIÈRE ÉPREUVE.

Droit criminel belge (1re part. : Droit pénal).	Thiry (F.), prof. ordinaire.	Lundi, mercr., vend., 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Droit civil moderne (1re partie : un tiers) .	Thiry (V.), professeur émérite.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Droit public	Bontemps (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercr., vend., 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Droit administratif.	(Idem.)	. . . . .	Lundi, mercr., vend., 10 à 11 1/2 h.
Pandectes	de Senarclens (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

SECONDE ÉPREUVE.

Droit criminel belge (2e partie : Instruction criminelle)	Thiry (F.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Droit commercial	Thiry (V.), prof. émérite.	Lundi, merc., vend., 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Droit civil moderne (2e part. : deux tiers).	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
	Galopin (G.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 8 1/2 à 10 h.	Lundi, merc., vend., 8 1/2 à 10 h.
Organisation judiciaire, compétence et procédure civile	Thiry (F.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, merc., vend., 10 à 11 1/2 h.
Economie politique.	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .

Matières non comprises dans les examens

Encyclopédie du droit (cours trimestriel).	Bontemps (A.), prof. ordinaire.	Mardi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	Dejace (Ch.), prof. extraordinaire.	Jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Droit civil moderne (1re partie : un tiers).	Thiry (V.), professeur émérite.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Lois organiques du notariat	Galopin (G.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.	. . . . .
	SECONDE ÉPREUVE.		
Droit civil moderne (2e partie : deux tiers).	Thiry (V.), prof. émérite.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
	Galopin (G.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 8 1/2 à 10 h.	Lundi, mercr., vendr., 8 1/2 à 10 h.
Lois fiscales et exercices pratiques. . .	(Idem.)	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.

Doctorat en sciences politiques et administratives.

I. — ÉPREUVE PRÉPARATOIRE.

A. — **Pour les candidats en philosophie.**

Encyclopédie du droit (cours trimestriel).	Bontemps (A.), prof. ordinaire.	Mardi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Droit naturel ou philosophie du droit. .	Dejace (Ch.), prof. extraordinaire	. . . . .	Jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel).	(Idem.)	Jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Le premier livre du Code civil et le droit successoral.	Thiry (V.), professeur émérite.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.

B. — **Pour les candidats en droit.**

Le premier livre du Code civil et le droit successoral	(Voir ci-dessus.)		

II. — EXAMEN DE DOCTEUR.

Droit public interne. Éléments et matière spéciale (enseignement réparti sur deux ans)	Bontemps (A.), prof. ordinaire.	(V. ci-dessus : doctorat, 1re épreuve.)	. . . . .
Histoire et institutes du droit des gens, y compris la législation sur les consulats (enseignement réparti sur deux ans) .	Dejace (Ch.), prof. extraordinaire.	Lundi, mercr., vendr., 8 1/2 à 10 h.	. . . . .
Economie politique (matières mises en rapport avec un cours d'un an) . . .	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	(V. ci-dessus : doctorat, 2e épreuve.)	. . . . .
Droit administratif (matières mises en rapport avec un cours d'un an) . . .	Bontemps (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	1re partie. (V. ci-dessus : doctorat, 1re épreuve.) (2e partie, matières spéciales.) Jeudi, 8 1/2 à 10 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS des PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.
FACULTÉ DES SCIENCES. — (Doyen : M. C. Le Paige. — Secrétaire : M. J. Neuberg.)			
Candidature en sciences naturelles.			
	MM.		
Logique	Le Roy (A.), prof. ordinaire.		Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Psychologie	Deschamps (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	
Philosophie morale	(Idem.)		Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Physique expérimentale	Perard (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Eléments de zoologie	Van Beneden (Ed.), prof. ordinaire.	Mercredi, jeudi, vend., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Exercices de zoologie	(Idem.)	3 séances par semaine, 2 1/2 à 6 h.	3 séances par semaine, 2 1/2 à 6 h.
Notions élémentaires de minéralogie et de géologie	Firket (A.), chargé de cours.		Lundi, 8 à 9 h. ; sam., 9 3/4 à 10 3/4 h.
Chimie générale	Spring (W.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 1/2 h.
Exercices de chimie	(Idem.)	3 séances par semaine, 3 à 6 h.	3 séances par semaine, 3 à 6 h.
Eléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale.	Gravis (A.), prof. extraordinaire.	Merc., vend., 9 à 10 1/2 h. ; jeudi, 9 3/4 à 10 3/4 h.	Merc., vend., 9 à 10 1/2 h. ; jeudi, 9 3/4 à 10 3/4 h.
Exercices de botanique	(Idem.)	3 séances par semaine, 2 à 5 h.	3 séances par semaine, 2 à 5 h.
Examen de candidat en pharmacie.			
Éléments de physique expérimentale	Perard (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Chimie générale	Spring (W.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 1/2 h.
Eléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale.	Gravis (A.), prof. extraordinaire.	Merc., vend., 9 à 10 1/2 h. ; jeudi, 9 3/4 à 10 3/4 h.	Merc., vend., 9 à 10 1/2 h. ; jeudi 9 3/4 à 10 3/4 h.
Notions élémentaires de minéralogie.	Firket (Ad.), chargé de cours.		Lundi, 8 à 9 h. ; samedi, 9 3/4 à 10 3/4 h.
Exercices de chimie	Spring (W.), prof. ordinaire.	3 séances par semaine, 3 à 6 h.	3 séances par semaine, 3 à 6 h.
Exercices de botanique	Gravis (A.), prof. ordinaire.	3 séances par semaine, 2 à 5 h.	3 séances par semaine, 2 à 5 h.
Doctorat en sciences naturelles.			
Zoologie	Van Beneden (Ed.), prof. ordinaire.	Mercr., jeudi, vendr., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Anatomie de texture	Swaen (A.), prof. ordinaire.	Mardi, 11 à 12 ; mercr., vendr., 11 1/2 à 12 1/2 h.	
Paléontologie et géographie animales.	Fraipont (J.), prof. extraordinaire.		Mardi, 10 à 11 1/2 h. ; jeudi, vendredi, 9 1/2 à 11 h.
Anatomie et physiologie comparées.	Van Beneden (Ed.), prof. ordinaire.	Jeudi, vendr., samedi, 3 1/2 à 5 h.	
Botanique générale et spéciale, y compris la géographie des plantes	Gravis (A.), prof. extraordinaire.	Samedi, 11 à 12 1/2 h.	Samedi, 11 à 12 1/2 heures.

Chimie générale	Spring (W.), prof. ordinaire.		Vendredi, 11 à 12 1/2 h.
Chimie analytique	De Koninck (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	
Exercices de microscopie comparée	Van Beneden (Ed.), prof. ordinaire.	Le laborat. est ouv. tous les jours.	Le laborat. est ouvert tous les jours.
Exercices d'anatomie végétale	Gravis (A.). prof. extraordinaire.	(Idem.)	(Idem.)
Exercices minéralogiques et géologiques.	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	(Idem.)	(Idem.)
Exercices de chimie générale	Spring (W.), prof. ordinaire.	(Idem.)	(Idem.)
Exercices de chimie analytique	De Koninck (L.), prof. ordinaire.	(Idem.)	(Idem.)
Excursions de géologie.	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	. . . . .	Dix jours, selon l'occurrence.

Candidature en sciences physiques et mathématiques.

Logique	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Psychologie	Deschamps (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	. . . . .
Philosophie morale	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Géométrie analytique complète à deux et à trois dimensions.	Graindorge (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
	Schorn (A.), prof. à l'école des min.	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.	Mardi, 8 à 9 1/2 h.
Géométrie descriptive	Neuberg (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, 9 1/2 à 11 h.
Algèbre supérieure	(Idem.)	Lundi, mercr., 8 1/2 à 10 h.; vendr., 11 à 12 1/2 h.	. . . . .
Calcul différentiel, calcul intégral et éléments du calcul des variations	(Idem.)	. . . . .	Lundi, mercr., 8 à 9 1/2 h.; samedi, 2 1/2 à 4 h.
Eléments de la théorie des déterminants.	Le Paige (C.), prof. ordinaire.	. . . . .	Samedi, 11 à 12 1/2 h.
Statique analytique et dynamique du point.	Graindorge (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Astronomie physique	Folie (F.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Physique expérimentale	Perard (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Principes généraux de chimie	Spring (W.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vendr., 11 à 12 1/2 h.	. . . . .
Cristallographie	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .

Doctorat en sciences physiques et mathématiques.

Analyse pure et calcul des probabilités.	Le Paige (C.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Mécanique analytique des systèmes hydrostatique et hydrodynamique	Graindorge (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	. . . . .
Astronomie mathématique	Folie (F.), chargé de cours.	. . . . .	Mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Compléments d'analyse	Deruyts (J.), chargé de cours.	Jeudi, vendredi, 4 1/2 à 6 h.	Jeudi, vendredi, 4 1/2 à 6 h.
Théories dynamiques de Jacobi.	Graindorge (J.), prof. ordinaire.	Lundi, mercr., vendr., 2 1/2 à 4 h.	Lundi, mercredi, 2 1/2 à 4 h.
Mécanique céleste	(Idem.)	(Idem.)	(Idem.)
Physique mathématique, y compris la théorie du potentiel	Ronkar (E.), chargé de cours.	Lundi, mercredi, 4 1/2 à 6 h.	Lundi, mercredi, 4 1/2 à 6 h.
Géométrie supérieure analytique et synthétique	Le Paige (C.), prof. ordinaire.	Mardi, samedi, 4 1/2 à 6 h.	Mardi, samedi, 4 1/2 à 6 h.
Physique expér. (théorie et pratique des instruments et des observations)	Perard (L.), prof. ordinaire.	Lundi, 9 1/2 à 11 h.	Lundi, 9 1/2 à 11 h.

Matières non comprises dans les examens.

Astro-physique	Fiévez (Ch.), chargé de cours.	Lundi, mercredi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	. . . . .
Physico-chimie	De Heen (P.), chargé de cours.	. . . . .	Mercredi, vendredi, 3 à 4 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS des PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

(Doyen: M. P. Nuel. — Secrétaire: M. Th. Plucker.)

Candidature en médecine, en chirurgie et en accouchements.

PREMIÈRE ÉPREUVE.

	MM.		
Anatomie descriptive. Ostéologie, syndesmologie, myologie.	Putzeys (F.), prof. ordinaire.	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, sam., 8 à 9 1/2 h., pendant les mois d'octobre, novembre et décembre.	. . . . .
Anatomie de texture générale. . . .	Swaen (A.), prof. ordinaire.	Mardi, mercredi, vendredi, 11 à 12 1/2 h.	. . . . .
Pharmacognosie et éléments de pharmacie.	Van Aubel (J.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.	. . . . .

SECONDE ÉPREUVE

Anatomie descriptive. Angéiologie, névrologie, splanchnologie, organes des sens et anatomie de texture spéciale	Swaen (A.), prof. ordinaire.	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h. (pendant les mois de janvier et février).	. . . . .
	Putzeys (F.), prof. ordinaire.		Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Anatomie des régions	Swaen (A.), prof. ordinaire.	Jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h. (pendant les mois d'oct., nov. et décem.)	. . . . .
Physiologie.	Fredericq (L.), prof. ordinaire.	Lundi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h., mardi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Physiologie des organes des sens . . .	Nuel (P.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, 10 à 11 1/2 h.
Embryologie	Van Beneden (Ed.), prof. ordin.	Jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h. (janv. et fév.)	. . . . .
Anatomie comparée.	Julin (Ch.), chargé de cours.	Lundi, 10 à 11 1/2 h.; mardi, 11 à 12 1/2 h.	. . . . .
Exerc. microscop. d'histoire normale. .	Swaen (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Les laborat. sont ouv. aux élèves toutes les après-midi, exc. le sam.
Exercices d'anatomie comparée. . . .	Van Beneden (Ed.), prof. ordinaire.	. . . . .	
Exercices pratiques de physiologie. . .	Fredericq (L.), prof. ordinaire.	. . . . .	. . . . .
	Nuel (P.), prof. ordinaire.		
Démonstrations anatomiques	Swaen et Putzeys.	Les laboratoires sont ouverts	

PREMIÈRE ÉPREUVE.

Pathologie générale	Masius (V.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jeudi, 3 1/2 à 5 h.; vend., 4 à 5 1/2 h.
Anatomie pathologique	Firket (Ch.), prof. extraordinaire.	Mardi, samedi, 3 1/2 à 4 1/2 h.	. . . . .
Hygiène publique et privée	Putzeys (F.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 12 à 1 h.	. . . . .
Exerc. microsc. d'anatomie pathologique.	Firket (Ch.), prof. extraordinaire.	. . . . .	Le laborat. sera ouv. aux élèves toutes les après-midi, exc. le sam.
Démonstrations d'anatomie pathologique.	(Idem.)	Mardi, samedi, 2 1/2 à 3 1/2 heures.	Vendredi, 3 à 4 heures.
Exercices pratiques d'autopsies	(Idem.)	Jours et heures, suiv. l'occurrence.	Jours et heures, suiv. l'occurrence.

SECONDE ÉPREUVE.

Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales	Vanlair (C.), prof. ordinaire.	Mardi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Thérapeutique générale	Van Aubel (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, samedi, 10 à 11 1/2 h.; jeudi, 11 à 12 h.
Pathologie spéciale des maladies nerveuses	Francotte (X.), agrégé spécial.	. . . . .	. . . . .

DEUXIÈME DOCTORAT.

Pathologie chirurgicale. Spéciale, y compris les affections des os et des articulations	Plucker (Th.), prof. ordinaire.	Lundi, vendredi, 10 à 11 h.	Lundi, 10 à 11 h.; jeudi, 11 à 12 h.
Pathologie chirurgicale. Générale	Von Winiwarter (A.), prof. ordin.	Lundi, vendredi, 11 à 12 h.	Lundi, vendredi, 11 à 12 h.
Ophthalmologie	Nuel (P.), prof. ordinaire.	Mercredi, jeudi, 11 à 12 h.	. . . . .
Théorie des accouchements	Wasseige (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vendr., 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Médecine légale	Van Aubel (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mercr., 11 à 12 h.; vend., 10 à 11 h.

TROISIÈME DOCTORAT.

Clinique interne	Masius (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 7 1/2 à 9 h.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 7 1/2 à 9 h.
	Sauveur (H.), prof. émérite.	Trois fois par semaine.	Trois fois par semaine.
Policlinique interne	Masius (V.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 11 h.
Clinique externe	Von Winiwarter (A.), prof. ordin.	Trois fois par semaine.	Trois fois par semaine.
Policlinique externe	(Idem.)	. . . . .	Lundi, mercr., vendr., 12 à 1 h.
Théorie et pratique des opérat. chirurgicles	(Idem.)	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Clinique ophthalmologique	Nuel (P.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 2 1/2 à 4 h.	Lundi, merc., vend., 2 1/2 à 4 h.
Opérations obstétricales	Wasseige (A.), prof. ordinaire.	Jours et heures à fixer, suivant l'occurrence.	Jours et heures à fixer, suivant l'occurrence.
Clinique obstétricale	(Idem.)		

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS des **PROFESSEURS.**	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
Clinique des maladies syphilitiques et cutanées	Plucker (Th.), prof. ordinaire.	Mercredi, 9 à 11 h.	Mercredi, 9 à 11 h.
Clinique des maladies des enfants	Masius (V.), prof. ordinaire.	Jours et heures à fixer ultérieurem^{t}.	Jours et heures à fixer ultérieurem^{t}.
Clinique des maladies des vieillards	Vanlair (C.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jours et h^{res} à fixer, suiv. l'occurr.
Exercices pratiques d'anatomie topographique	Swaen (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Le laboratoire est ouvert 2 fois par semaine.
Exercices de clinique propédeutique	Masius (V.), prof. ordinaire.	Tous les jours.	. . . . .
PHARMACIE.			
Pharmacie théorique : les drogues et les médicaments, en tant que marchandises; les altérations, les falsifications et les doses maxima	Gilkinet (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Éléments de chimie analytique	De Koninck (L.), prof. ordinaire.	Mercredi et vendredi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Exercices pratiques de chimie analytique.	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 9 1/2 à 12 h.	. . . . .
Chimie toxicologique	Chandelon (Th.), chargé de cours.	. . . . .	Mardi, 2 à 3 1/2 h.
Exercices pratiques de chimie toxicologique	(Idem.)	. . . . .	Mardi, 3 1/2 à 6 h.
Pharmacie pratique	Gilkinet (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 12 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 12 h.
Exercices microscopiques	(Idem.)	. . . . .	4 fois par semaine, l'après-midi.
COURS FACULTATIFS.			
Analyse organique et falsifications des denrées alimentaires	Jorissen (A.), agrégé spécial.	Lundi, 2 1/2 à 4 h.	Lundi, 2 1/2 à 4 h.
Bactériologie	Firket (Ch.), prof. extraordinaire.	Jeudi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, 2 1/2 à 4 h.

Arrêté par le Conseil académique, dans sa séance du 20 juin 1887.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS des PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.

ÉCOLE DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES.

ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE.

Section des Mines.

1re ANNÉE.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.

	MM.		
Analyse (1re partie).	Neuberg (J.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., 8 1/2 à 10 h.; vendr., 11 à 12 1/2 h.	Lundi, mercredi, 8 à 9 1/2 h.
Géométrie analytique	Graindorge (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Géométrie projective	Neuberg (J.), prof. ordinaire.	Vend., sam., 9 1/2 à 11 h. (en fév.)	Vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Géométrie descriptive	Schorn (A.), prof. à l'école des min.	Vendredi, 9 1/2 à 11 h.; samedi, 9 à 10 1/2 h. (février exclusivement).	. . . . .
Mécanique analytique (1re partie) . . .	Graindorge (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Physique	Perard (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE.

Travaux graphiques de géom. projective.	Dir. : Neuberg (J.), prof. ordinaire. Ch. de trav. : De Locht (L.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, vendredi, 9 1/2 à 12 1/2 h.
Travaux graphiques de géom. descriptive.	Direction : Schorn (A.), prof. à l'école des mines. Ch. de trav. : De Locht (L.), chargé de cours.	Lundi, mercredi, 10 à 12 1/2 h.; mardi, 8 à 11 h.	Mercredi, 9 1/2 à 12 1/2 h.
Exercices de physique	Dir. : Perard (L.), prof. ordinaire. Ch. de trav. : De Heen (P.), chargé de cours.	Lundi, mercr., vendr., 4 à 6 1/2 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 3 à 6 h.

INTERROGATIONS.

Analyse	Ubaghs (P.), répétiteur.	Lundi, mercr., vend., 2 1/2 à 5 h.	Lundi, mercr., vend., 2 1/2 à 5 h.
Géométrie analytique	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 4 à 6 h.	. . . . .
Géométrie projective	De Locht (L.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, mercr., vend., 9 1/2 à 12 1/2 h.
Géométrie descriptive	(Idem.)	Lundi, mercredi, 10 à 12 1/2 h.; mardi, 8 1/2 à 11 h.	. . . . .
Mécanique analytique	Barbier (P.), chargé de cours.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 2 à 6 h.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.

	MM.		
Analyse (2e partie)	Neuberg (J.), prof. ordinaire.	Vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Mécanique analytique (2e partie)	Graindorge (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	. . . . .
Statique graphique	Ronkar (E.), chargé de cours.	. . . . .	Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Géométrie descriptive appliquée	Schorn (A.), prof. à l'école des min.	Lundi, mercredi, 9 1/2 à 11 h.	Mercredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Astronomie et géodésie	Folie (F.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi. 8 à 9 1/2 h.
Chimie générale	Spring (W.), prof. ordinaire.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 1/2 h.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 1/2 h.
Allemand (1er cours)	Muth (F.), maître de langues.	Mercredi, samedi, 6 à 7 h.	Mercredi, samedi, 6 à 7 h.
Anglais (1er cours)	Pasquet (E.), maître de langues.	Mercredi, samedi, 6 à 7 h.	Mercredi, samedi, 6 à 7 h.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE.

Travaux graph. de statique graphique.	Dir.: Ronkar (E.), chargé de cours.	. . . . .	Samedi, 11 à 12 1/2 h.
Travaux graph. de géom. descriptive appl.	Direction : Schorn (A.), prof. à l'école des mines. Ch. de trav.: De Locht (L.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, 9 1/2 à 12 1/2 h.; jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Manipulations chimiques	Dir.: Spring (W.), prof. ordinaire. Ch. de trav.: Krutwig (J.), répétit.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 6 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 6 h.
Astronomie	Dir.: Folie (F.), chargé de cours. Ch. de trav.: Ubaghs (P.), répétit.	. . . . .	Lundi soir (heures à déterminer).

INTERROGATIONS.

Analyse	Ubaghs (P.), répétiteur.	Mardi, jeudi, 6 à 7 h.	. . . . .
Mécanique analytique	Banneux (P.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 3 à 6 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 6 h.
Géométrie descriptive appliquée	De Locht (L.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, 9 1/2 à 12 1/2 h; jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Astronomie et géodésie	Ubaghs (P.), répétiteur.	Lundi, mercredi, vendredi, 5 à 6 h.	Lundi, mercredi, vend., 3 à 6 h.
Chimie générale	Francken (V.), chargé de cours.	Lundi, mercredi, 8 à 9 1/2 h.; vendredi, 9 1/2 à 11 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.

Section des Arts et Manufactures.

ANNÉE UNIQUE.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.

	MM.		
Éléments d'analyse	Banneux (P.), chargé de cours.	Lundi, mercredi, 8 à 9 1/2 h.	Mercredi, 9 1/2 à 11 h.
Mécanique élémentaire	Perard (L.), professeur ordinaire.	. . . . .	Mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Physique expérimentale	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Chimie générale	Spring (W.), professeur ordinaire.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.
Géométrie descriptive pure et appliquée.	Schorn (A.), prof. à l'éc. des mines.	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.	Lundi, vendredi, 9 1/2 à 11 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS des PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
ENSEIGNEMENT PRATIQUE.			
Exercices de physique	Direction : PERARD (L.), prof. ord. Ch. de trav.: DE HEEN (P.), ch. de c.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 5 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 5 h.
Manipulations chimiques	Direction : SPRING (W.), prof. ord. Ch. de tr.: KRUTWIG (J.), répétit.	Mardi, jeudi, samedi, 3 à 6 h.	Mardi, jeudi, samedi, 3 à 6 h.
Travaux graphiques et géométrie descriptive	Dir.: SCHORN (A.), prof. à l'école des mines. Ch. de trav.: DE LOCHT (L.), chargé de cours.	Vendredi, samedi, 8 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 10 1/2 h.
INTERROGATIONS.			
Éléments d'analyse	BANNEUX (P.), répétiteur.	Lundi, mercredi, 9 1/2 à 11 h.; mardi, 3 à 6 h.	Mardi, jeudi, samedi, 3 à 6 h.
Mécanique élémentaire	LAFLEUR, id.	. . . . .	Lundi, vendredi, 3 à 6 h.; mercredi, 4 à 6 h.
Physique expérimentale	DUGUET (G.), id.	Lundi, mercredi, vend., 3 à 6 h.	Lundi, mercredi, vend., 3 à 6 h.
Chimie générale	FRANCKEN (V.), id.	Lundi, mercredi, vend., 3 à 6 h.	Lundi, vendredi, 3 à 6 h.; mercredi, 4 à 6 h.
Géométrie descriptive pure et appliquée.	DE LOCHT (L.), id.	Mardi, jeudi, 10 à 11 h.	Lundi, 8 à 9 1/2.

Section des Mécaniciens.

DIVISION DES ÉLÈVES BELGES.

1re ANNÉE.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.

	MM.		
Analyse (1re partie)	NEUBERG (J.), professeur ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 1/2 à 10 h.; vendredi, 11 à 12 1/2 heures.	Lundi, mercredi, 8 à 9 1/2 heures.
Géométrie analytique	GRAINDORGE (J.), profess. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Géométrie projective	NEUBERG (J.), professeur ordinaire.	Vendr., sam., 9 1/2 à 11 h. (en févr.)	Vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Géométrie descriptive	SCHORN (A.), pr. à l'école des mines.	Vendredi, 9 1/2 à 11 h.; samedi, 9 à 10 1/2 h. (février exclusivement).	. . . . .
Mécanique analytique (1re partie)	GRAINDORGE (J.), profess. ordinaire.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Physique	PERARD (L.), professeur ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.

Travaux graphiques de géomét. projective.	Ch. de trav.: De Locht (L.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, vendredi, 9 1/2 à 12 1/2 h.
Travaux graphiques de géom. descriptive.	Direction: Schorn (A.), professeur à l'Ecole des mines. Ch. de trav.: De Locht (L.), chargé de cours.	Lundi, mercredi, 10 à 12 1/2 h.; mardi, 8 à 11 heures.	Mercredi, 9 1/2 à 12 1/2 heures.
Exercices de physique	Direct.: Perard (L.), prof. ordin. Ch. de trav.: De Heen (P.), ch. de c.	Lundi, mercr., vendr., 3 à 6 h.	Lundi, mercr., vendr., 3 à 6 h.

INTERROGATIONS.

Analyse.	Ubaghs (P.), répétiteur.	Lundi, mercredi, vendr., 3 à 6 h.	Lundi, mercredi, vendr., 3 à 6 h.
Géométrie analytique	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 4 à 6 h.	. . . . .
Géométrie projective.	De Locht (L.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, merc., vendr., 9 1/2 à 12 1/2 h.
Géométrie descriptive	(Idem,)	Lundi, mercredi, 10 à 12 1/2 h.; mardi, 8 1/2 à 11 heures.	. . . . .
Mécanique analytique	Banneux (P.), chargé de cours.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 3 à 6 heures.
Physique	Duguet (G.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 4 à 6 heures.	Mardi, jeudi, samedi, 3 à 6 heures.

2e ANNÉE.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.

	MM.		
Analyse (2e partie)	Neuberg (J.), professeur ordinaire.	Vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Géométrie descriptive appliquée . . .	Schorn (A.), pr. à l'école des mines.	Lundi, mercredi, 9 1/2 à 11 h.	Mercredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Statique graphique	Ronkar (E.), chargé de cours.	. . . . .	Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Mécanique analytique (2e partie). . .	Graindorge (J.), professeur ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Lundi, mercr., vendr., 9 1/2 à 11 h.
Chimie générale	Spring (W.), professeur ordinaire.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.	Lundi, mercr., vendr., 11 à 12 1/2 h.
Théorie des mécanismes	Holzer (H.), pr. à l'école des mines.	. . . . .	Mercr., 4 à 6 h.; samedi, 2 1/2 à 4 h.
Technologie mécanique	(Idem.)	. . . . .	Lundi, vendredi, 2 1/2 à 4 h.
Allemand (2e cours).	Muth (F.), maître de langues.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.
Anglais (2e cours)	Pasquet (E.), maître de langues.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE.

Lever et dessin des machines	Direct.: Lafleur, répétiteur.	. . . . .	Mardi, 8 à 11 h.; jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Manipulations chimiques	Direct.: Spring (W.), prof. ordin. Ch. de trav.: Krutwig (J.), répétit.	Mardi, jeudi, samedi, 3 à 6 h.	Mardi, jeudi, 2 1/2 à 6 h.; sam., 4 à 6 h.
Travaux graphiques de géométrie descriptive appliquée	Direction: Schorn (A.), professeur à l'école des mines. Ch. de trav.: De Locht (L.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Travaux graphiques de statique graphique.	Direct.: Ronkar (E.), chargé de cours.	. . . . .	Samedi, 11 à 12 1/2 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS des PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.
INTERROGATIONS.			
Analyse.	UBAGHS (P.), répétiteur.	Mardi, jeudi, 6 à 7 h.	. . . . .
Géométrie descriptive appliquée . . .	DE LOCHT (L.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Mécanique analytique	BANNEUX (P.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 3 à 6 h.	Mardi, jeudi, 2 1/2 à 6 h.; samedi, 4 à 6 h.
Chimie générale	FRANCKEN (V.), chargé de cours.	Lundi, mercredi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.

Section des Électriciens.

Les élèves peuvent choisir, pour l'enseignement préparatoire, entre les deux années de la section des Mines et celles de la section des Mécaniciens.

ENSEIGNEMENT D'APPLICATION.

Section des Mines et section des Arts et Manufactures.

1re ANNÉE.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.

	MM.		
Mécanique appliquée	DWELSHAUVERS (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mardi, merc., jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle	(Idem.)	Vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Description des machines	HOLZER (H.), prof. à l'École des mines.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Docimasie	DE KONINCK (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Minéralogie.	DEWALQUE (G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Allemand (1er cours pour la section des arts et manufactures).	MUTH (F.), maître de langues.	Mercredi, samedi, 6 à 7 h.	Mercredi, samedi, 6 à 7 h.
Allemand (2e cours pr la sect. des mines).	(Idem.)	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.
Anglais (1er cours pour la section des arts et manufactures)	PASQUET (E.), maître de langues.	Mercredi, samedi, 6 à 7 h.	Mercredi, samedi, 6 à 7 h.
Anglais (2e cours pr la section des mines).	(Idem.)	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE.

Travaux docimastiques	Direction : DE KONINCK (L.), prof. ordinaire. Ch. de tr. : KRUTWIG (J.), répétiteur.	Lundi, mercredi, vendredi, 9 1/2 à 12 1/2 h., et 2 1/2 à 6 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 9 1/2 à 12 1/2, et 2 1/2 à 6 h.
Travaux graphiques	Direction : HOLZER (H.), professeur à l'École des mines.	Lundi, merc., vendr., 9 1/2 à 12 1/2 h.	Lundi, mercr., vend., 9 1/2 à 12 1/2 h.

Minéralogie	Forir (H.), répétiteur.	Samedi, 3 à 6 h.	

2e ANNÉE.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.

Géologie	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 9 1/2 à 11 h.	
Exploitation des mines	Habets (A.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h.; jeudi, vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Métallurgie (1re partie)	Gillon (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.
Chimie industrielle	Goret (L.), prof. à l'école des mins.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Architecture industrielle (1re partie)	Dechamps (H.), prof. extraordin.		Lundi, samedi, 9 1/2 à 11 h.; mercredi, 2 1/2 à 4 h.
Applications de l'électricité	Gerard (E.), chargé de cours.		Lundi, vendredi, 2 1/2 à 4 h.
Allemand. — Second cours	Muth (F.), maître de langues.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.
Anglais. — Second cours	Pasquet (E.), maître de langues.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.

COURS FACULTATIF.

Essais de produits industriels	Francken (V.), chargé de cours.	Jeudi, 3 à 4 1/2 h.	

ENSEIGNEMENT PRATIQUE.

Travaux graphiques	Direct.: Dechamps (H.), prof. extr.	Lundi, mercr., vend., 8 à 9 1/2 h.; mardi, jeudi, sam., 9 1/2 à 11 h.	Lundi, mardi, 8 à 9 1/2 h.; mercredi, 8 à 11 h.; vend., 9 1/2 à 11 h.
Essais de produits industriels (facultatif)	Direct.: Francken (V.), ch. de cours.	Mardi, jeudi, 5 à 7 h.	Mardi, jeudi, samedi, 5 à 7 h.
Excursions diverses	Direction: Les professeurs.	Jours et hres à fixer selon l'occurr.	Jours et hres à fixer selon l'occurr.

INTERROGATIONS.

Géologie	Forir (H.), répétiteur.	Mercredi, 3 à 5 h.	Lundi, mercr., vendr., 4 à 6 h.
Exploitation des mines	Trasenster (P.), chargé de cours.	Mardi, vendredi, 3 à 5 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 5 h.
Métallurgie	(Idem.)	Lundi, samedi, 3 à 6 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 4 à 6 h.
Chimie industrielle	Krutwig (J.), répétiteur.	Mercredi, 5 à 7 h.; vendr., 5 à 6 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 6 à 7 h.
Architecture industrielle	Demonceau (L.), répétiteur.		Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 5 h.

3e ANNÉE.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.

Exploitation des mines (2e partie)	Habets (A.), prof. ordinaire.		Jeudi, vend., samedi, 8 à 9 1/2 h.
Topographie	Duguet (G.), chargé de cours.	Jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	
Métallurgie (2e partie)	Gillon (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vendr., 8 à 9 1/2 h.	
Exploitation des chemins de fer	Stévart (A.), chargé de cours.	Mercredi, vendredi, 4 1/2 à 6 h.	Lundi, mardi, 8 à 9 1/2 h.
Architecture industrielle (2e partie)	Dechamps (H.), prof. extraordin.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 1/2 h.	
Législation minière et industrielle	Van Scherpenzeel Thim (J.), chargé de cours.		Lundi, 11 à 12 1/2 h.
Économie industrielle	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mercredi, 3 à 4 1/2 h.	
Géographie industrielle	Trasenster (P.), chargé de cours.		Mardi, vendredi, 11 à 12 1/2 h.
Allemand. — Second cours	Muth (F.), maître de langues.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.
Anglais. — Second cours	Pasquet (E.), maître de langues.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS des PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.
		ENSEIGNEMENT PRATIQUE.	
Travaux graphiques	Dir.: DECHAMPS (H.), prof. extraord.	Lundi, merc., vend., 9 1/2 à 11 h.; jeudi, samedi, 8 1/2 à 11 h.	Mardi, vend., 9 1/2 à 11 h.; jeudi, samedi, 9 1/2 à 12 1/2 h.
Trav. au laboratoire de recherches chim.	Dir.: SPRING (W.), prof. ordinaire. Ch. de tr.: FRANCKEN (V.), ch. de c.	Le labor. est ouvert tous les jours.	Le labor. est ouvert tous les jours.
Exercices topographiques	Direct.: DUGUET (G.), ch. de cours.	. . . . .	Jeudi, samedi, 9 1/2 à 12 1/2 h.; samedi, 3 à 6 h.
Excursions diverses	Direction: Les professeurs.	Mardi.	Mercredi.
		INTERROGATIONS.	
Exploitations des mines.	TRASENSTER (P.), chargé de cours.	Jeudi, samedi, 4 à 7 h.	Lundi, jeudi, vendredi, 3 à 5 h.
Métallurgie.	(Idem.)	Jeudi, samedi, 4 à 7 h.	. . . . .
Architecture industrielle	DEMONCEAU (L.), répétiteur.	Lundi, 3 à 6 h.; jeudi, sam., 3 à 4 h.	. . . . .

Section des Mécaniciens.

DIVISION DES ÉLÈVES BELGES.

1re ANNÉE.

	MM.	ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.	
Mécanique appliquée.	DWELSHAUVERS (V.), prof. ord.	Lundi, mercredi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle	(Idem.)	Vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Métallurgie	GILLON (A.), professeur ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.
Architecture industrielle (1re partie). .	DECHAMPS (H.), prof. extraord.	. . . . .	Lundi, samedi, 9 1/2 à 11 h.; merc., 2 1/2 à 4 h.
Applications de l'électricité	GERARD (E.), chargé de cours.	Vendredi, 3 à 4 1/2 h.	Lundi, vendredi, 2 1/2 à 4 h.

Travaux graphiques	à l'Ecole des Mines.	Lundi, merc., vend., 9 1/2 à 12 1/2 h.; jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeudi, vend., 9 1/2 à 11 h.
Exercices de construction des machines.	Direc. : Dechamps (H.), professeur extraordinaire.	Mardi, 9 1/2 à 11 h.	. . . . .
Exercices de mécanique appliquée . .	Direc. : Dwelshauvers (V.), prof. ordinaire. Ch. de tr.: Gerard (Em.), assist.	Mercredi, 3 à 6 h.	. . . . .

INTERROGATIONS.

Mécanique appliquée	Hubert (H.), répétiteur.	Mardi, jeudi, 4 à 6 h.	Mardi, jeudi, 4 à 6 h.
Physique industrielle	(Idem.)	Mardi, jeudi, 4 à 6 h.	Mardi, jeudi, 4 à 6 h.
Métallurgie.	Trasenster (P.), chargé de cours.	Samedi, 4 à 6 h.	. . . . .
Architecture industrielle.	Demonceau (L.), répétiteur.	. . . . .	Jeudi, 4 à 6 h.
Construction des machines	Dechamps (H.), prof. extraord.	. . . . .	Samedi, 2 1/2 à 4 h.

2me ANNÉE.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.

	MM.		
Exploitation des chemins de fer . . .	Stévart (A.), chargé de cours.	Mercredi, vendredi, 4 1/2 à 6 h.	Lundi, mardi, à 9 1/2 h.
Topographie.	Duguet (G.), chargé de cours.	Jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	. . . . .
Architecture industrielle (2me partie) .	Dechamps (H.), prof. extraord.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.	. . . . .
Construction des machines	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, 2 1/2 à 4 h.; samedi, 4 à 5 1/2 h.
Economie industrielle	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mercredi, 3 à 4 1/2 h.	. . . . .
Législation industrielle.	Van Scherpenzeel Thim (J.), ch. de cours.	. . . . .	Lundi, 11 à 12 1/2 h.
Allemand (2me cours)	Muth (F.), maître de langues.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.
Anglais (2me cours)	Pasquet (E.), maître de langues.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE.

Dessin et projets de machines	Direction : Dechamps (H.), professeur extraordinaire.	Tous les jours, 8 à 11 h.	Mardi, 9 1/2 à 12 1/2 h.; jeudi, vendredi, 8 à 12 h.
Atelier	Direction : Lafleur (Th.), répétit.	Lundi, 3 à 6 h.; vend., 2 1/2 à 4 h.	Mercredi, 8 à 12 1/2 h.; mercredi, vendredi, 3 à 6 h.
Exercices topographiques.	Direction : Duguet (G.), chargé de cours.	. . . . .	Jeudi, samedi, 8 à 12 h.
Excursions diverses	Direction : Les professeurs.	Jours et heures selon l'occurrence.	Jours et heures selon l'occurrence.

INTERROGATIONS.

Exploitation des chemins de fer . . .	Stévart (A.), chargé de cours.	. . . . .	Mardi, jeudi, 4 à 6 h.
Architecture industrielle	Demonceau (L.), répétiteur.	Mardi, jeudi, samedi, 4 à 6 h.	. . . . .
Construction des machines	Dechamps (H.), profess. extraord.	. . . . .	Mardi, jeudi, 4 à 6 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS des PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
Division des élèves étrangers.			
1re ANNÉE.			
ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.			
Mécanique appliquée	DWELSHAUVERS (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mardi, merc., jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle	(Idem.)	Vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Architecture industrielle (1re partie)	DECHAMPS (H.), professeur extraord.	. . . . .	Lundi, samedi, 9 1/2 à 11 h.; mercredi, 2 1/2 à 4 h.
Construction des machines	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Description des machines	HOLZER (H.), professeur à l'école des mines.		
Théorie des mécanismes	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Allemand	MUTH (F.), maître de langues.	. . . . .	Mercr., 4 à 5 1/2 h.; sam., 2 1/2 à 4 h.
Anglais	PASQUET (E.), maître de langues.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.
		Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.
ENSEIGNEMENT PRATIQUE.			
Travaux graphiques	Direction : HOLZER (H.), professeur à l'école des mines.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 11 h.	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h.; lundi, mercr., 11 à 12 1/2 h.; vendr., 9 1/2 à 12 1/2 h.
Atelier, croquis, lever des machines	Direction : LAFLEUR (Th.), répétit.	Lundi, merc., vend., 9 1/2 à 12 1/2 h., et de 3 à 6 h.	Mardi, jeudi, vendredi, 3 à 6 h.
Exercices de mécanique appliquée et de physique industrielle	Dir. : DWELSHAUVERS (V.), prof. ord. Ch. de tr. : GERARD (E.), assistant.	Mercredi, 3 à 7 h.	. . . . .
INTERROGATIONS.			
Mécanique appliquée	HUBERT (H.), répétiteur.	Mardi, jeudi, samedi, 4 à 7 h.	Mercredi, 9 1/2 à 11 h.

Exploitation des chemins de fer. . .	Stévart (A.), chargé de cours.	Mercredi, vendredi, 4 1/2 à 6 h.	Lundi, mardi, 8 à 9 1/2 h.
Topographie	Duguet (G.), chargé de cours.	Jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	. . . . .
Architecture industrielle (2e partie). .	Dechamps (H.), profess. extraord.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.	. . . . .
Construction des machines	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, 2 1/2 à 4 h.; samedi, 4 à 5 1/2 h.
Economie industrielle	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mercredi, 3 à 4 1/2 h.	. . . . .
Législation industrielle	Van Scherpenzeel Thim (J.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, 11 à 12 1/2 h.
Allemand (2e cours)	Muth (F.), maître de langues.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.
Anglais (2e cours)	Pasquet (E.), maître de langues.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.
	ENSEIGNEMENT PRATIQUE.		
Projets de machines	Direct.: Dechamps (H.), prof. extr.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 11 h.	Mardi, 9 1/2 à 12 1/2 h.; jeudi, samedi, 8 à 12 1/2 h.
Travaux graphiques	Direct.: Holzer (H.), professeur à l'Ecole des mines.	Lundi, mercr., vendr., 8 à 11 h.	Lundi, 9 1/2 à 11 h.; mercredi, vendredi, 8 à 12 1/2 h.
Atelier, lever et croquis de machines. .	Direct.: Lafleur (Th.), répétiteur.	Lundi, 3 à 6 h.; vendr., 3 à 4 1/2 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 2 1/2 à 6 h.
Exercices topographiques.	Direct.: Duguet (G.), ch. de cours.	. . . . .	Vendredi, 8 à 12 1/2 h.
	INTERROGATIONS.		
Exploitation des chemins de fer. . .	Stévart (A.), chargé de cours.	. . . . .	Mardi, jeudi, 4 à 6 h.
Architecture industrielle	Demonceau (L.), répétiteur.	Mardi, jeudi, samedi, 4 1/2 à 7 h.	. . . . .
Construction des machines	Dechamps (H.), prof. extraordin.	. . . . .	Mardi, jeudi, 4 à 6 h.

Ingénieurs des Mines.

ANNÉE D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.

	MM.		
Construction des machines	Dechamps (H.), prof. extraord.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, 2 1/2 à 4 h.; samedi, 4 à 5 1/2 h.
Technologie mécanique	Holzer (H.), prof. à l'Ecole des Mines.	. . . . .	Lundi, vendredi, 2 1/2 à 4 h.
Théorie des mécanismes	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
	ENSEIGNEMENT PRATIQUE.		
Travaux graphiques, projets de machines.	Dir.: Dechamps (H.), prof. extr.	Lundi, merc., vend., 8 à 12 1/2 h.	Lundi, merc., vend., 8 à 12 1/2 h.
Exercices de construction de machines .	(Idem.)	Samedi, 8 à 12 h.	Mardi, jeudi, 4 à 6 h.
Atelier, lever et croquis de machines. .	Direct.: Lafleur (Th.), répétiteur.	Mardi, jeudi, 8 à 12 h.; lundi, mercredi, vendredi, 2 1/2 à 6 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 12 h.; lundi, mercredi, vend., 4 à 6 h.
	INTERROGATIONS.		
Construction des machines	Dechamps (H.), prof. extraord.	Samedi, 8 à 12 h.	Mardi, jeudi, 4 à 6 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS des PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
Section des Électriciens.			
1re ANNÉE.			
ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.			
	MM.		
Théorie de l'électricité	GERARD (E.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Electro-technique (1re partie)	(Idem.)	Mardi, jeudi, sam., 11 1/2 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, sam., 11 1/2 à 12 1/2 h.
Mécanique appliquée	DWELSHAUVERS (V.), prof. ord.	Lundi, mercredi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mardi, merc., jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle (thermo-dynamique et applications)	(Idem.)	Vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Architecture industrielle (1re partie)	DECHAMPS (H.), prof. extraord.	. . . . .	Lundi, samedi, 9 1/2 à 11 h.; mercredi, 2 1/2 à 4 h.
Description des machines	HOLZER (H.), professeur à l'Ecole des Mines.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, sam., 11 à 12 1/2 h.
Allemand (2e cours)	MUTH (F.), maître de langues.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.
Anglais (2e cours)	PASQUET (E.), maître de langues.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.
ENSEIGNEMENT PRATIQUE.			
Travail au laboratoire d'électricité	Dir.: GERARD (E.), chargé de cours. Ch. de travaux :	Lundi, mercredi, vendredi, 9 1/2 à 12 1/2 h. et 3 à 6 h.	Mercredi, vendredi, 9 1/2 à 12 1/2 h.; jeudi, vendredi, 3 à 6 h.; samedi, 3 à 4 1/2 h.
Travaux graphiques.	Direction : HOLZER (H.), professeur à l'école des mines.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Lundi, 11 à 12 1/2 h.; mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h.
INTERROGATIONS.			
Théorie de l'électricité	GERARD (E.), chargé de cours.	Mardi, samedi, 3 à 6 h.	. . . . .
Mécanique appliquée	HUBERT (H.), répétiteur.	Jeudi, 3 à 6 h.	Mardi, 3 à 6 h.
Physique industrielle	(Idem.)	Jeudi, 3 à 6 h.	Mardi, 3 à 6 h.

	MM.		
Electro-technique (2e et 3e parties). . .	Gerard (E.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, sam., 11 1/2 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 12 1/2 h.
Métallurgie.	Gillon (A.), professeur ordinaire.	Tous les jours, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 1/2 h.
Exploitation des chemins de fer. . . .	Stévart (A.), chargé de cours.	Jeudi, samedi, 4 1/2 à 6 h.	Lundi, mardi, 8 à 9 1/2 h.
Architecture industrielle (2e partie) . .	Dechamps (H.), prof. extraord.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 1/2 h.	. . . . .
Allemand (2e cours)	Muth (F.), maître de langues.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.
Anglais (2e cours)	Pasquet (E.), maître de langues.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.	Lundi, vendredi, 6 à 7 h.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE.

Travail au laboratoire d'électricité. . .	Dir.: Gerard (E.), chargé de cours. Ch. de trav.:	Lundi, mardi, mercredi, vendredi, 3 à 6 h.	Jeudi, samedi, 8 à 11 h. et 3 à 7 h.; lundi, vendredi, 3 à 6 h.; mardi, mercredi, 3 à 7 h.
Travaux graphiques.	Dir.: Dechamps (H.), professeur extraordinaire.	Tous les jours, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, 9 1/2 à 11 h.; mercredi, vendredi, 8 à 11 h.

INTERROGATIONS.

Métallurgie.	Trasenster (P.), répétiteur.	. . . . .	. . . . .
Exploitation des chemins de fer. . . .	Stévart (A.), chargé de cours.	. . . . .	. . . . .
Architecture industrielle	Demonceau (L.), répétiteur.	. . . . .	. . . . .
Electro-technique	Gerard (E.), chargé de cours.	. . . . .	. . . . .

INGÉNIEURS DES MINES, INGÉNIEURS DES ARTS ET MANUFACTURES, INGÉNIEURS-MÉCANICIENS.

ANNÉE D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.

	MM.		
Théorie de l'électricité.	Gerard (E.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Electro-technique	(Idem).	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mar., jeudi, sam., 8 à 9 1/2 h. et 3 à 4 h.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE.

Travail au laboratoire d'électricité. . . (Projets et rapports).	Dir.: Gerard (E.), chargé de cours. Ch. de trav.:	Lundi, mercr., vend., 8 à 12 1/2 h.	Tous les jours, 9 1/2 à 12 1/2 h.

INTERROGATIONS.

Théorie de l'électricité.	Gerard (E.), chargé de cours.		
Electro-technique	(Idem.)		

Vu et approuvé en conformité du 2e paragraphe de l'article 5 du titre 1er de la loi du 15 juillet 1849.

Le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

J. THONISSEN.

EXTRAIT

DES

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES & RÉGLEMENTAIRES

SUR

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

EXTRAIT

DES

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES & RÉGLEMENTAIRES

SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CONCERNANT

1° Les inscriptions.

Chaque élève doit prendre annuellement une inscription au rôle; le droit d'inscription est de 15 francs. — Art. 18 de la loi.

Le Recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle; il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. — Art. 28 du règl.

L'élève s'engage à observer les règlements universitaires. — Art. 19 de la loi.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an pour la Faculté de droit et 200 francs pour les autres Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Les Facultés peuvent autoriser l'inscription isolée à certains cours. (Elles fixent, dans ce cas, le taux des rétributions.) . . .

Art. 1er de l'arrêté du 30 nov. 1849.

Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1re catégorie. (Cours annuels de 4 heures de leçon ou plus par semaine.) Pour la Faculté de droit, 80 francs ; pour les autres Facultés, 60 francs.

2e catégorie. (Cours de 2 ou 3 heures de leçon par semaine, pendant toute l'année, ou bien de 4 à 5 heures de leçon par semaine, pendant un semestre.) Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres Facultés, 40 francs.

3e catégorie. (Cours de 2 ou 3 heures de leçon par semaine, pendant un semestre.) Pour la faculté de droit, 40 francs ; pour les autres Facultés, 30 francs.

4e catégorie. (Cours d'une heure de leçon par semaine, pendant un semestre.) Pour la Faculté de droit, 30 francs ; pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1° Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2° Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 200 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

I. — INSCRIPTIONS ISOLÉES.

1° Pour chacun des cours de :	*a*) Droit public interne . .	fr. 50
	b) Droit administratif. . .	
	c) Économie politique . .	
2° Pour le cours spécial de droit civil, comprenant le premier livre et le droit successoral . .		» 80
3° Pour le cours de droit des gens (histoire et institutes, législation sur les consulats).		» 40

II. — INSCRIPTION GÉNÉRALE.

1° Pour les candidats en philosophie et lettres . fr. 250
2° Pour les candidats en droit . . . . . » 150
3° Pour les docteurs en droit . . . . . » 100

Les inscriptions à payer par les élèves des Ecoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit : Arrêté ministérie du 18 nov. 1850

a. Division des arts et manufactures :

260 francs pour les cours de la première année, y compris le dessin, les manipulations et les exercices pratiques de physique ;

160 francs pour les cours de la 2e année, y compris le dessin, les travaux docimastiques et l'allemand ou l'anglais ;

120 francs pour les cours de chacune des deux dernières années, dessin compris.

b. Section des élèves mécaniciens :

210 francs pour les cours de la 1re année, y compris le dessin, l'anglais ou l'allemand et les exercices pratiques de physique ;

140 francs pour les cours de la 2e année, y compris le dessin et les manipulations ;

120 francs pour les cours de chacune des deux dernières années, dessin compris.

c. Ecole préparatoire des mines et école d'application : Arrêté ministériel du 26 nov. 1849.

1re année d'études, y compris le dessin et les exercices pratiques de physique. . . . . fr. 240
2e année d'études, y compris le dessin, les manipulations et l'allemand ou l'anglais . . . . » 260
3e année d'études, y compris le dessin et les travaux docimastiques . . . . . » 140
4e année d'études, y compris le dessin . . . » 120
5e année d'études, y compris le dessin . . . » 120

Arrêté ministériel du 15 nov. 1877.

Les élèves paieront 20 fr. pour les exercices du laboratoire de recherches.

d. Institut électro-technique :

Année complémentaire pour les ingénieurs, 100 fr.

Pour chacune des deux années d'études des élèves-ingénieurs électriciens, 170 fr., y compris le dessin.

Les élèves paieront, en outre, une seule fois 20 fr. pour l'allemand ou l'anglais.

Arrêté ministériel du 28 nov. 1877 et du 9 déc. 1881.

ART. 1er. — Les rétributions à payer pour les inscriptions aux exercices de la Faculté de médecine de l'Université de Liége sont fixées comme suit :

A. — Candidature.

Exercices de dissection	fr.	30 »
» d'anatomie microscopique. . . .	»	25 »

B. — Doctorat.

Exercices d'anatomie pathologique microscopique.	fr.	15 »
Exercices d'opérations chirurgicales. . . .	»	7 50
» d'anatomie topographique. . . .	»	5 »

C. — Pharmacie.

Exercices de pharmacie pratique	fr.	30 »
» de chimie analytique	»	10 »
» de » toxicologique	»	5 »

ART. 2. — Ces rétributions sont exigibles pour chaque inscription aux exercices prémentionnés, même de la part des élèves répétants.

ART. 3. — Pour les exercices pratiques relatifs à l'examen de pharmacien, les rétributions fixées par l'art. 1er seront prélevées, la première année de l'inscription, sur la rétribution générale déterminée par l'arrêté du 3 novembre 1877.

A. Les élèves régulièrement inscrits à la candidature ou au doctorat en sciences naturelles paieront :

1° Pour les manipulations chimiques (candidature), 20 fr. par semestre.

2° Pour les exercices de zoologie (candidature), 20 fr. par semestre.

3° Pour les exercices d'analyse chimique (doctorat), 50 fr. par semestre.

4° Pour les exercices de chimie générale (doctorat), 50 fr. par semestre.

5° Pour les exercices de botanique (candidature en sciences naturelles ou en pharmacie), 15 fr. par semestre.

6° Pour les exercices de botanique (doctorat), 40 fr. par semestre.

7° Pour les exercices de physique, 20 fr. par semestre.

B. Les personnes autorisées par la Faculté à fréquenter les exercices, soit d'analyse chimique, soit de chimie générale du doctorat, paieront :

1° Pour une inscription annuelle . . . . . fr. 200
2° » » semestrielle . . . . . » 125
3° » » trimestrielle . . . . . » 75

Les personnes autorisées par la Faculté à fréquenter les exercices de zoologie du doctorat paieront :

1° Pour une inscription annuelle . . . . . fr. 200
2° » » semestrielle . . . . . » 100

2° La fréquentation. — Les vacances.

L'année académique est divisée en deux semestres : le premier commence le premier mardi d'octobre, et le deuxième, le dernier lundi de février. Art. 1er du règl.

Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université. Art. 2 de la loi.

Le receveur délivre des quittances aux étudiants ; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université. Art. 36 du règl.

La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.

Art. 8 du règl. Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui troubleraient l'ordre.

Art. 9 du règl. Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent.

Les professeurs s'assurent de la présence des élèves, par appel nominal ou autrement.

Tous les trois mois, ils signalent au Recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.

Art. 10 du règl. Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le Recteur.

Art. 11 du règl. Les professeurs peuvent interroger leurs élèves oralement ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès.

Il y a annuellement deux vacances : l'une, du premier samedi de juillet au premier mardi d'octobre; l'autre, du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit.

Art. 7 du régl. Outre les vacances ordinaires déterninées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués :

Le 1er et le 2 janvier ;
Le lundi et le mardi du carnaval;
Le jour de l'Ascension ;
Le lundi de la Pentecôte ;
Le jour de la Fête-Dieu ;
Le 1er et le 2 novembre ;
Le 15 novembre, fête patronale du Roi ;
Du 25 au 31 décembre.

3° Des mesures d'ordre intérieur.

Art. 29 du règl. Le Recteur a la direction supérieure de la police académique.

Il surveille la conduite des étudiants.

Le Recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collège des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Les seules peines académiques sont : Art. 29 de la loi.

Les admonitions;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le Recteur ; les deux autres, par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4° Des examens.

I. — DES SESSIONS.

Les examens ont lieu devant les Facultés.

Celles-ci ne peuvent y procéder qu'autant que la majorité des membres dont chacune d'elles se compose soit présente.

Si certaines matières faisant l'objet d'un examen ont été enseignées à l'Université par des personnes n'appartenant pas à la Faculté chargée de procéder à cet examen ou n'y ayant pas voix délibérative, ces personnes sont appelées à participer à l'examen avec voix délibérative.

Il y a annuellement deux sessions ordinaires d'examen devant les Facultés : l'une s'ouvrant à la fin du premier semestre, l'autre commençant le deuxième mardi du mois de juillet.

Les Facultés sont autorisées à tenir, dans le courant du mois d'octobre, une session extraordinaire pour les élèves ajournés à la session précédente ou qui se seraient trouvés dans l'impossibilité justifiée de subir l'examen et qui auraient été admis par elles à se représenter à l'époque de la rentrée.

Les examens qui ont lieu à cette époque de l'année, ainsi qu'à la première session ordinaire, n'entraînent aucune interruption des cours.

II. — DES INSCRIPTIONS.

Les inscriptions pour les examens devant les Facultés sont prises au bureau du receveur du Conseil académique au moins quinze jours francs avant l'ouverture de chaque session.

En prenant leur inscription, les récipiendaires acquittent les frais prescrits par la loi.

Les élèves immatriculés au rôle général des étudiants et aux cours d'une des quatre Facultés peuvent seuls prendre inscription pour les examens.

Les récipiendaires ajournés qui se représentent paient la moitié des frais d'examen.

Les récipiendaires absents aux examens pour motif légitime sont assimilés aux ajournés ; ceux qui sont absents sans motif légitime sont considérés comme refusés.

Les récipiendaires refusés qui se représentent sont tenus de payer de nouveau la totalité des frais d'examen.

III. — DES MATIÈRES D'EXAMEN.

Art. 1er de l'arrêté ministériel du 14 octobre 1876.

Les examens pour la collation des grades académiques auront lieu, à l'Université de Liége, conformément au programme ci-après :

EXAMEN POUR LE GRADE DE CANDIDAT EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

Arrêté ministériel du 19 janv. 1878.

La première comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin ;

L'histoire politique de l'antiquité ;

Les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques, jusqu'au règne de Justinien ;

Histoire politique du moyen-âge ;

Histoire politique interne de la Belgique ;

Les élèves peuvent, en outre, être soumis à un examen écrit sur le latin et la littérature française.

La seconde épreuve comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin ;

L'histoire de la littérature française ou de la littérature flamande de l'un des trois derniers siècles, au choix des récipiendaires ;

La philosophie morale et la psychologie;

La logique ;

L'histoire politique moderne.

Pour les récipiendaires qui se destinent au doctorat en philosophie et lettres, les deux épreuves comprennent, en outre, l'explication d'un auteur grec et la traduction d'un texte grec à livre ouvert.

EXAMEN POUR LE GRADE DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires. Arrêté ministériel du 17 mars 1877.

La première comprend :

Des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque ;

La traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et d'un texte grec ;

L'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (1re partie) ;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (1re partie) ;

Les éléments de la grammaire générale.

La seconde épreuve comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et d'un texte grec ;

Des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque ;

L'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (2e partie) ;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (2e partie) ;

Les antiquités grecques ;

L'histoire comparée des littératures européennes modernes ;

La métaphysique générale et spéciale.

Les récipiendaires sont interrogés d'une manière approfondie, à leur choix, soit sur la métaphysique générale et spéciale, soit sur la littérature latine et la littérature grecque, soit sur l'histoire comparée des littératures européennes.

Les étudiants qui demandent à être interrogés d'une manière approfondie sur les branches philosophiques sont tenus de *rédiger une question de philosophie*. Les étudiants qui demandent à être interrogés d'une manière approfondie sur les branches littéraires sont tenus de *rédiger un travail littéraire*.

EXAMEN POUR LE GRADE DE CANDIDAT EN DROIT.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique, comprenant :

L'histoire du droit romain ;

Les institutes du droit romain ;

Le droit naturel ou la philosophie du droit ;

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil.

EXAMEN POUR LE GRADE DE DOCTEUR EN DROIT.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives.

La première comprend :

Les pandectes ;

Le droit civil (1re partie : un tiers) ;

Le droit public ;

Le droit administratif;
Le droit criminel belge (1re partie : droit pénal).

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : deux tiers) ;
Le droit criminel belge (2e partie ; instruction criminelle);
Les éléments du droit commercial ;
Les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile ;
L'économie politique.

Les matières de l'examen de docteur en droit doivent faire l'objet de deux années d'études au moins.

EXAMEN POUR LE GRADE DE CANDIDAT NOTAIRE.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives, pour les récipiendaires qui ne sont pas docteurs en droit.

La première comprend :

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil ;
Le droit civil (1re partie : un tiers) ;
Les lois organiques du notariat.

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : deux tiers) ;
Les lois fiscales qui se rattachent au notariat.

Les docteurs en droit qui veulent obtenir le grade de candidat notaire ne sont soumis qu'à un seul examen, portant sur les lois organiques du notariat et sur les lois fiscales.

Les récipiendaires des deux catégories subissent, de plus, dans l'examen final, une épreuve pratique, consistant en une rédaction d'actes faite, à leur choix, soit en langue française, soit en langue flamande, soit dans les deux langues. Ils sont, en outre, admis à justifier de leur aptitude à rédiger des actes en langue allemande.

SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

CANDIDATURE.

A. — Pour les candidats en philosophie.

Encyclopédie du droit.
Droit naturel ou philosophie du droit.
Introduction historique au cours de droit civil.
Le premier livre du Code civil et le droit successoral.

B. — Pour les candidats en droit.

Le premier livre du Code civil et le droit successoral.

DOCTORAT.

Droit public interne. Eléments et matière spéciale (enseignement réparti sur deux ans).

Histoire et institutes du droit des gens, y compris la législation sur les consulats (enseignement réparti sur deux ans).

Droit administratif (matières mises en rapport avec un cours d'un an).

Economie politique (matières mises en rapport avec un cours d'un an).

EXAMEN POUR LE GRADE DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ;
La géométrie analytique complète ;
La géométrie descriptive ;
L'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants ;
Le calcul différentiel, le calcul intégral et les éléments du calcul des variations.

La seconde comprend :

La statique analytique et la dynamique du point ;
L'astronomie physique ;
La physique expérimentale ;
Les principes généraux de chimie ;
La cristallographie.

EXAMEN POUR LE GRADE DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

L'analyse pure ;
Le calcul des probabilités ;
La mécanique analytique des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique ;
La physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel ;
L'astronomie mathématique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur l'une des quatre matières suivantes, au choix des récipiendaires :

Les compléments d'analyse ;
Les théories dynamiques de Jacobi et la mécanique céleste ;
La géométrie supérieure analytique et synthétique ;
La physique expérimentale et mathématique.

EXAMEN POUR LE GRADE DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ;
La physique expérimentale ;
Les éléments de zoologie.

La seconde comprend :

La chimie générale ;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale ;

Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

EXAMEN POUR LE GRADE DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend trois des quatre catégories des matières suivantes, au choix des récipiendaires, savoir :

A. La zoologie proprement dite, la géographie et la paléontologie animales, l'anatomie de texture, l'anatomie et la physiologie comparées ;

B. La botaniqne générale et spéciale, y compris la géographie et la paléontologie végétale ;

C. La minéralogie, la géologie et la paléontologie stratigraphique ;

D. La chimie générale et analytique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur celle des quatre catégories de matières ci-dessus qui n'a pas été comprise dans la première épreuve.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique portant sur la catégorie de matières qui a fait l'objet de l'examen approfondi.

EXAMEN POUR LE GRADE DE CANDIDAT EN MÉDECINE, EN CHIRURGIE ET EN ACCOUCHEMENTS.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La pharmacognosie et les éléments de pharmacie ;

L'anatomie de texture générale ;

L'anatomie descriptive (ostéologie, syndesmologie et myologie).

La seconde comprend :

La physiologie humaine ;

L'anatomie descriptive (angéiologie, névrologie, splanchnologie, organe des sens), y compris l'anatomie des régions;

L'anatomie de texture spéciale ;

Les éléments d'anatomie comparée ;

Des démonstrations anatomiques ordinaires et macroscopiques ;

Des démonstrations anatomiques microscopiques.

EXAMEN POUR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE, EN CHIRURGIE ET EN ACCOUCHEMENTS.

L'examen fait l'objet de trois épreuves successives.

La première épreuve peut, à la demande du récipiendaire, être divisée en deux sous-épreuves, comprenant respectivement :

Première sous-épreuve :

L'anatomie pathologique ;

La pathologie générale ;

L'hygiène publique et privée.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique, consistant en démonstrations microscopiques d'anatomie pathologique.

Deuxième sous-épreuve :

La pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales ;

La thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique, consistant en démonstrations microscopiques d'analyse pathologique.

La deuxième comprend :

La pathologie chirurgicale, y compris l'ophthalmologie;
La théorie des accouchements ;
La médecine légale, non compris la chimie toxicologique.

La troisième comprend :

La clinique interne ;
La clinique externe ;
La pratique des accouchements ;
La théorie et la pratique des opérations chirurgicales.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique, consistant en démonstrations d'anatomie des régions.

Les matières de l'examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, doivent faire l'objet de trois années d'études au moins.

EXAMEN POUR LE GRADE DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique, comprenant :

Les éléments de physique expérimentale ;
La chimie générale ;
Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale ;
Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

EXAMEN POUR LE GRADE DE PHARMACIEN.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique ;
Les drogues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima ;
La pharmacie théorique et la pharmacie pratique.

La seconde comprend :

Deux opérations chimiques ;
Deux préparations pharmaceutiques ;
Une analyse générale ;
Une opération toxicologique ;
Une opération propre à découvrir la falsification des médicaments ;
Une recherche microscopique.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, si un récipiendaire, après avoir obtenu d'une autre université ou du jury central, un certificat constatant qu'il a satisfait à la première épreuve d'un examen divisé, se présente dans l'une des universités de l'État pour subir la seconde épreuve, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des deux épreuves telles qu'elles sont réglées par l'article 1er du présent arrêté, sauf celles qui, aux termes du certificat, ont été comprises dans la première. Art. 2 de l'arrêté ministériel du 17 mars 1877.

De même si, dans le cas précité, l'examen est divisé en trois épreuves et si le récipiendaire est porteur de certificats constatant qu'il a satisfait aux deux premières, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des trois épreuves, sauf celles qui, aux termes des certificats, ont été comprises dans le programme de l'une des épreuves précédentes.

IV. — DE L'ENTÉRINEMENT DES DIPLÔMES.

Les diplômes relatifs aux grades prémentionnés, délivrés conformément aux prescriptions des articles précédents, soit par une université de l'État, soit par une université libre, soit par le jury central, seront, avant de produire aucun effet légal, entérinés par une commission spéciale siégeant à Bruxelles. Art. 20 de la loi.

L'entérinement de chaque diplôme donnera lieu à la perception d'un droit de vingt francs. Art. 33 de la loi.

Ecole des Mines et des Arts et Manufactures.

Les Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines ont pour but d'enseigner les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour l'obtention du grade d'ingénieur honoraire des mines, ainsi que des diplômes :

D'ingénieur civil des mines,

D'ingénieur civil des arts et manufactures,

D'ingénieur civil mécanicien,

D'ingénieur-électricien.

Elles comprennent :

1° Une première division, désignée sous le nom d'école préparatoire;

2° Une division d'application, désignée sous le nom d'école spéciale.

Ecole des Mines.

A. — Ecole préparatoire des Mines.

Conditions d'admission. — Les conditions exigées pour l'admission à l'école préparatoire des mines sont :

a) Connaissances littéraires (1) :

1° Langue française ;

2° Langue latine ou l'une des trois langues flamande, allemande, anglaise ;

3° Histoire et géographie.

(1) Les récipiendaires munis d'un diplôme ou certificat constatant qu'ils ont fait *avec fruit* des études complètes d'humanités ou professionnelles dans un établissement moyen *du degré supérieur*, soit officiel, soit libre, sont dispensés de cette partie de l'examen.

b. Connaissances mathématiques:

1° Arithmétique;
2° Algèbre;
3° Géométrie;
4° Trigonométrie rectiligne et trigonométrie sphérique;
5° Géométrie analytique plane;
6° Géométrie descriptive (notions préliminaires et problèmes relatifs au point, à la droite et au plan);
7° Dessin géométrique et d'imitation.

Les élèves régulièrement admis à l'école préparatoire du génie civil de l'État, à Gand, ou à la division des armes spéciales de l'école militaire, sont exemptés de l'examen d'admission. Nulle autre exemption ne peut être accordée.

Enseignement. — Les cours et exercices sont répartis en deux années, et chaque année fait l'objet d'un examen.

1re ANNÉE D'ÉTUDES.

1° Analyse, 1re partie (algèbre supérieure, calcul différentiel complet et calcul intégral jusqu'aux applications géométriques de quadrature et de cubature inclusivement);
2° Géométrie analytique, comprenant l'application des méthodes modernes à la géométrie plane et à la géométrie de l'espace;
3° Géométrie projective et descriptive;
4° Dessin et épures de géométrie descriptive;
5° Mécanique analytique, 1re partie (cinématique du point, statique complète et dynamique du point matériel);
6° Physique expérimentale;
7° Travaux pratiques de physique.

2e ANNÉE D'ÉTUDES.

1° Analyse, 2e partie (complément de l'algèbre, fin du calcul intégral, calcul des variations, calcul des différences et théories des erreurs);

2° Mécanique analytique, 2e partie (cinématique d'un corps solide, dynamique des systèmes rigides, hydrostatique et hydrodynamique);

3° Statique graphique;

4° Éléments d'astronomie et de géodésie et exercices pratiques;

5° Chimie générale;

6° Manipulations chimiques;

7° Géométrie descriptive appliquée (ombres, perspective, coupe des pierres et charpente);

8° Travaux graphiques relatifs aux nos 3 et 7;

9° Langue anglaise ou allemande.

Le régime intérieur comprend des interrogations et répétitions sur chacune des matières enseignées.

B. — École spéciale des Mines.

La durée des études à l'École spéciale des mines est de trois ans et comprend les cours et exercices suivants :

1re ANNÉE D'ÉTUDES.

1° Mécanique appliquée;

2° Cours de machines;

3° Physique industrielle (thermodynamique et applications);

4° Travaux graphiques relatifs aux trois numéros précédents;

5° Minéralogie;

6° Analyse des substances minérales (docimasie);

7° Travaux docimastiques;

8° Langue allemande ou anglaise.

2e ANNÉE D'ÉTUDES.

1° Géologie;
2° Exploitation des mines (1re partie);
3° Chimie industrielle (partie inorganique);
4° Métallurgie (1re partie);
5° Architecture industrielle (1re partie);
6° Travaux graphiques relatifs aux nos 2, 3, 4 et 5;
7° Télégraphie et autres applications de l'électricité.

3e ANNÉE D'ÉTUDES.

1° Exploitation des mines (2e partie);
2° Topographie;
3° Exploitation des chemins de fer;
4° Architecture industrielle (2e partie);
5° Métallurgie (2e partie);
6° Travaux graphiques relatifs aux numéros précédents;
7° Géographie commerciale et industrielle;
8° Économie industrielle;
9° Législation minière et industrielle;
10° Langue anglaise ou allemande.

Le régime intérieur comprend, outre les travaux graphiques et les exercices docimastiques énumérés plus haut, des travaux de laboratoire facultatifs, des interrogations et des exercices, des rapports et projets, ainsi que des excursions géologiques et industrielles faites sous la direction des professeurs chargés de l'enseignement de la géologie, de la chimie industrielle, de la mécanique appliquée, de l'exploitation des mines et de la métallurgie.

A. — Ecole préparatoire des arts et manufactures.

Conditions d'admission. — Les connaissances exigées pour l'admission à l'école préparatoire des arts et manufactures sont les mêmes que pour l'école préparatoire des mines.

La durée des cours à l'école préparatoire est d'un an, et comprend les matières suivantes :

1° Éléments d'analyse ;
2° Mécanique élémentaire ;
3° Physique expérimentale ;
4° Exercices pratiques de physique ;
5° Chimie générale ;
6° Manipulations chimiques ;
7° Éléments de géométrie descriptive pure et appliquée ;
8° Travaux graphiques.

B. — École spéciale des arts et manufactures.

La durée des études à l'école spéciale des arts et manufactures est de trois ans, et les cours et exercices comprennent les matières suivantes :

1re ANNÉE D'ÉTUDES.

1° Mécanique appliquée ;
2° Description des machines ;
3° Physique industrielle ;
4° Travaux graphiques relatifs aux trois numéros précédents ;
5° Minéralogie ;
6° Analyse des substances minérales (docimasie) ;
7° Essais docimastiques ;
8° Langue anglaise ou allemande.

2me ANNÉE D'ÉTUDES.

1° Géologie ;
2° Exploitation des mines (1re partie) ;
3° Chimie industrielle (1re et 2e parties) ;
4° Métallurgie (1re partie) ;
5° Architecture industrielle (1re partie) ;
6° Travaux graphiques relatifs aux nos 2, 3, 4 et 5 ;
7° Langue anglaise ou allemande.

3e ANNÉE D'ÉTUDES.

1° Exploitation des mines (2e partie);
2° Topographie;
3° Métallurgie (2e partie);
4° Architecture industrielle (2e partie);
5° Exploitation des chemins de fer;
6° Géographie commerciale et industrielle;
7° Économie industrielle;
8° Législation minière et industrielle;
9° Rapports et projets;
10° Travaux graphiques relatifs aux cinq premiers numéros;
11° Langue anglaise ou allemande.

Section des élèves mécaniciens.

A. — École préparatoire.

Pour l'admission des élèves à la section des mécaniciens, le programme est le même que pour l'admission à l'école préparatoire des mines.

La durée des études de l'école préparatoire est de deux ans.

1re ANNÉE D'ÉTUDES.

1° Analyse (1re partie);
2° Géométrie analytique;
3° Géométrie projective et descriptive;
4° Dessin et épures de géométrie descriptive;
5° Mécanique analytique (1re partie);
6° Physique expérimentale;
7° Travaux pratiques de physique;
8° Langue anglaise ou allemande.

2e ANNÉE D'ÉTUDES.

1° Analyse (2e partie) ;
2° Mécanique analytique (2e partie) ;
3° Statique graphique et épures ;
4° Géométrie descriptive appliquée et épures ;
5° Chimie générale et manipulations chimiques ;
6° Théorie des mécanismes ;
7° Technologie mécanique (travail des métaux et du bois) ;
8° Lever et dessin des machines ;
9° Langue anglaise ou allemande.

B. — École spéciale.

La durée des études et les cours et exercices comprennent les matières suivantes :

1re ANNÉE D'ÉTUDES.

1° Mécanique appliquée ;
2° Physique industrielle (thermodynamique et applications) ;
3° Métallurgie générale et sidérurgie ;
4° Architecture industrielle (2e partie) ;
5° Applications de l'électricité ;
6° Description raisonnée et dessin des machines ;
7° Construction des machines ;
8° Travail de l'atelier.

2e ANNÉE D'ÉTUDES.

1° Exploitation des chemins de fer ;
2° Topographie ;
3° Architecture industrielle (1re partie) ;
4° Construction des machines ;
5° Economie et législation industrielles ;
6° Projets et installation des machines ; application de la résistance des matériaux ;

7° Travail de l'atelier et rapport sur les travaux de l'année ;
8° Dessin et lavis des machines ;
9° Langue anglaise ou allemande.

Régime intérieur. — Outre le travail de l'atelier, les travaux graphiques énumérés ci-dessus et les interrogations et répétitions sur les matières enseignées, il comprend des excursions faites sous la direction des professeurs de mécanique, de physique industrielle, de métallurgie et d'architecture, dans les principaux établissements industriels.

Section des élèves électriciens.

Il est institué un diplôme d'ingénieur-électricien, qui peut être conféré :

A. 1° Aux ingénieurs honoraires et civils des mines et aux ingénieurs civils mécaniciens (section belge) sortis des écoles spéciales de Liége ; — Art. 40 du règl. organique.

2° Aux ingénieurs honoraires et civils des ponts et chaussées sortis de l'école du génie civil de Gand ; — Arrêté ministériel du 13 février 1886. Art. 1.

3° Aux officiers de l'artillerie et du génie sortis de l'école militaire d'application de Bruxelles ;

4° Aux ingénieurs et officiers d'armes spéciales porteurs de diplômes ou brevets délivrés par des écoles officielles de l'étranger, dont les programmes sont reconnus équivaloir, sous le rapport des études scientifiques préparatoires, à ceux de l'école des mines de Liége ;

5° Aux ingénieurs des arts et manufactures sortis de l'école de Liége qui justifient par un examen posséder les connaissances théoriques enseignées à l'école préparatoire. — Arrêté ministériel du 15 février 1886. Art. 2.

Pour obtenir le diplôme, les personnes susdites ont à faire une année complémentaire d'études spéciales, comprenant :

1° La théorie de l'électricité ;
2° L'électro-technique ;
3° Des travaux au laboratoire d'électricité ;

4° La rédaction de projets concernant les diverses branches de l'électro-technique.

B. Aux élèves ingénieurs des mines ou aux élèves mécaniciens (section belge) qui, après deux années d'études spéciales, auront satisfait aux conditions des programmes suivants :

1re ANNÉE D'ÉTUDES SPÉCIALES.

1° Théorie de l'électricité ;
2° Electro-technique (1re partie) ;
3° Mécanique appliquée ;
4° Physique industrielle (thermodynamique et applications) ;
5° Architecture industrielle (1re partie) ;
6° Cours et dessin des machines ;
7° Travail au laboratoire d'électricité ;
8° Langue anglaise ou allemande.

2e ANNÉE D'ÉTUDES SPÉCIALES.

1° Électro-technique (2e et 3e parties) ;
2° Métallurgie (1re et 2e parties) ;
3° Exploitation des chemins de fer ;
4° Architecture industrielle (2e partie) ;
5° Dessin et projet d'architecture industrielle ;
6° Travail au laboratoire d'électricité ;
7° Rédaction de projets concernant les applications de l'électricité ;
8° Langue anglaise ou allemande.

Art. 41 du règl. organique.

En outre, des certificats pourront être accordés aux ingénieurs civils des arts et manufactures et aux ingénieurs civils mécaniciens (section étrangère) qui auront suivi avec succès les études et exercices de l'année complémentaire, à l'exclusion de la théorie mathématique de l'électricité.

Inscriptions aux examens. — Les frais d'examens sont réglés comme il suit :

Pour l'admission à l'école préparatoire . . . . fr. 25
Pour le passage d'une année d'étude à la suivante » 40
Pour l'examen de sortie . . . . . » 50

Les récipiendaires payent, en outre, cinq francs pour le diplôme et deux francs à l'huissier de salle pour chacun des examens.

Les élèves qui aspirent au grade d'ingénieur honoraire des mines n'ont pas de frais d'inscription à payer pour les examens de passage et de sortie.

Le récipiendaire qui, sans motifs légitimes, admis par le jury, ne se présente pas à l'examen au jour fixé, ou qui ne le subit pas d'une manière satisfaisante, perd le montant des frais qu'il a payés. Tout élève qui se présente pour la seconde fois au même examen ne paie que la moitié des frais ci-dessus.

V. — MOYENS D'ENCOURAGEMENT ET BOURSES.

Des médailles en or, de la valeur de 100 francs, peuvent être décernées, chaque année, par le gouvernement, aux Belges, quel que soit le lieu de leurs études, auteur des meilleurs mémoires en réponse aux questions mises au concours. Art. 44 de la loi.

Ne seront admis à concourir que les jeunes gens qui ont terminé leurs études, et seulement dans les deux années qui suivront l'obtention du diplôme de docteur.

Une récompense en livres d'une valeur de 400 francs est ajoutée à chaque médaille.

Le gouvernement peut, en outre, conférer des bourses de voyage aux lauréats, sur la proposition du jury de concours.

Les étrangers qui auront fait leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par le gouvernement.

Vingt bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges

inscrits à l'Université de Liége, peu favorisés de la fortune, et qui ont fait preuve d'une aptitude dûment constatée, à la suite d'un concours devant leurs Facultés respectives. Ce concours, qui a lieu à la fin du premier semestre, porte sur les matières enseignées depuis l'ouverture de l'année académique.

Les bourses sont conférées par arrêté royal. Il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Outre les bourses de 400 francs de l'État auxquelles les élèves des écoles spéciales peuvent prétendre, il existe dix bourses provinciales de 300 fr., instituées spécialement en leur faveur.

Douze bourses de 2,000 fr. par an peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, à la suite d'un concours, à des Belges qui ont obtenu, depuis deux ans au plus, le grade de docteur ou celui de pharmacien, pour les aider à visiter les établissements étrangers.

Ces bourses sont conférées pour deux ans et attribuées comme suit :

A. Quatre à des docteurs en philosophie et lettres et à des docteurs en droit ;

B. Huit à des docteurs en sciences, à des docteurs en médecine et à des pharmaciens.

Elles sont sous-réparties de la manière suivante :

Groupe *A* : Docteurs en philosophie, une ;
» Docteurs en droit, trois.
Groupe *B* : Docteurs en sciences naturelles, une ;
» Docteurs en sciences physiques et mathématiques, une ;
» Pharmacien, une ;
» Docteurs en médecine, cinq.

Si des bourses réservées à certaines catégories de diplômés restaient sans emploi, elles seraient accordées aux concurrents de l'autre ou des autres catégories du même groupe qui auraient été jugés dignes de les obtenir. Celles qui n'ont pas été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

Le concours comprend deux épreuves ; il exige :

A. La présentation d'un mémoire sur un sujet librement choisi par le concurrent, et portant sur une ou plusieurs des matières théoriques qui, aux termes de la loi, font partie des études qu'il a faites antérieurement et de six thèses ayant directement ou indirectement rapport à ce sujet.

B. La défense publique des mémoires et des thèses.

Les mémoires, accompagnés des thèses, seront remis au département de l'intérieur et de l'instruction publique avant le 31 décembre, date officielle de l'ouverture du concours.

Les boursiers doivent consacrer tout le temps de leur séjour à l'étranger au développement de leurs études. Chacun d'eux est tenu d'envoyer au ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, soit à l'expiration du troisième semestre de voyage, soit au plus tard dans les six mois qui suivent son dernier voyage, un rapport sur une question se rattachant à la spécialité de ses études.

Ce rapport devra constituer un travail sérieux, suffisamment étendu et attestant que son auteur a fait, avec fruit pour ses études, un voyage à l'étranger.

Les aspirants boursiers qui n'auront pas réussi au concours d'une année seront admissibles au concours de l'année suivante, à la condition de se trouver dans le délai légal.

AVIS

CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

La Bibliothèque de l'Université de Liége est ouverte :

1° Pendant toute l'année, les dimanches et jours de fêtes exceptés, depuis 9 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

2° Pendant la période des vacances légales, tous les jours, sauf le lundi, depuis 9 heures du matin jusqu'à 12 1/2 heures.

Toutefois, la Bibliothèque restera fermée les dimanches et les jours ci-après indiqués :

1er et 2 janvier ;
Le lundi et le mardi du carnaval ;
Les jeudi, vendredi et samedi de la semaine sainte ;
Les mardi et mercredi après Pâques ;
Le 21 juillet ;
Le jour de l'ouverture solennelle des cours ;
Le 1er et le 2 novembre ;
Le 15 novembre, fête patronale du Roi.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Discours de M. le recteur Wasseige. 5

Exposé de la situation de l'Université, par le même . . 25

Autorités académiques et corps enseignant 63

Programme des cours 72

Extrait des dispositions législatives et réglementaires sur l'enseignement supérieur. 97